

Quelle dynamique des PME et des ETI en France depuis 1994 ?

Haithem Ben Hassine et Ruben Fotso

Table des matières

Résumé	2
Introduction	5
1. Évolution du tissu productif français sur la période 1994-2022 : une analyse centrée sur les PME-ETI	8
1.1. Nombre, effectifs et valeur ajoutée des PME-ETI.....	8
1.2. Performances et autres caractéristiques comparées des ETI et des PME	14
2. Quid de l'hétérogénéité sectorielle pour les ETI et les PME ?	18
2.1. Des ETI-LME plus résilientes face à la désindustrialisation et à la crise de 2008	19
2.2. L'ampleur de la désindustrialisation est proportionnelle entre les PME-UL et les ETI-UL mais plus marquée chez les PME-LME	22
2.3. Les secteurs les plus affectés par des changements de structure de taille des entreprises.....	25
3. La démographie des ETI	27
3.1. Entrées et sorties de la classe de taille ETI.....	28
3.2. Évolution des ETI : trajectoires de transition entre statuts sur cinq et dix ans.....	29
4. Robustesse des résultats après passage à la source administrative sur les liaisons financières	33
4.1. Des tendances similaires mais des écarts marqués en termes de nombre et d'effectifs.....	33
4.2. Des tendances convergentes mais des écarts contrastés dans l'industrie et les services.....	36
Conclusion	38

Résumé

Ce document de travail analyse les transformations structurelles du tissu productif français entre 1994 et 2022, en mettant l'accent sur les dynamiques des PME (entre 10 et 249 salariés) et des ETI (entre 250 et 4 999 salariés). Il vise à éclairer un débat récurrent : le déficit d'ETI en France, par rapport à l'Allemagne ou le Royaume-Uni, serait l'un des facteurs majeurs des fragilités économiques du pays. Cette étude propose une approche factuelle pour mieux comprendre l'ampleur et les implications de ce constat. Elle s'appuie sur une double approche : la vision juridique, fondée sur les unités légales (UL) identifiées par leur numéro Siren, et la vision économique, reposant sur la définition des entreprises selon le décret n° 2008-1354 de la loi de modernisation de l'économie (LME). Cette dernière implique une reconstitution du périmètre des entreprises au niveau de la tête de groupe, identifiée soit par son numéro Siren, soit par un numéro Siren fictif attribué par l'Insee dans le cadre des opérations de profilage. En croisant ces deux perspectives, l'étude permet d'appréhender les dynamiques du tissu productif français selon deux visions complémentaires.

Les principales conclusions de ce travail sont les suivantes¹.

Évolution du tissu productif français sur la période 1994-2022

Au cours des trois dernières décennies, le nombre de PME-LME a augmenté de 7,6 % et le nombre d'ETI-LME a connu une progression de 57 %. Ces dynamiques ont été profondément affectées par la crise de 2008, notamment pour les PME-LME, dont le nombre n'a retrouvé son niveau de 1994 qu'en 2022. En revanche, bien que le nombre d'ETI-LME ait chuté de 14% en 2008, la reprise a été rapide et continue, avec une accélération notable à partir de 2019.

Cette croissance soutenue des ETI-LME s'est accompagnée d'une forte augmentation de l'emploi au sein de cette catégorie, avec une progression de 58 % entre 1994 et 2022 (de 2,17 millions à 3,44 millions). En comparaison, l'évolution de l'emploi des PME-LME est restée plus modérée, avec une hausse limitée à 9,1 % (de 3,69 millions à 4,03 millions). Ces tendances se reflètent logiquement dans la répartition de l'emploi total : la part des PME-LME a reculé de 42 % à 35 %, tandis que celle des ETI-LME a progressé de 25 % à 31 %.

Parallèlement, le poids économique de ces catégories, mesuré par leur contribution à la valeur ajoutée, a évolué de manière opposée. La part des PME-LME a connu une diminution continue, passant de 35 % en 1994 à 29 % en 2022, alors que celle des ETI-LME a augmenté de 25 % à 33 % sur la même période.

Deux indicateurs de performances économiques – la productivité apparente du travail et l'intensité capitalistique – fondés sur des variables dites additives au niveau des groupes

¹ Ce document s'accompagne d'une note d'analyse qui en reprend les principaux enseignements. Voir Ben Hassine H et Fotso R. (2025), « [Les ETI, fer de lance de l'économie française](#) », *La Note d'analyse*, n° 152, France Stratégie, avril.

sont mobilisés pour caractériser l'activité des PME-LME et des ETI-LME. L'analyse met en évidence une relation positive entre la productivité apparente du travail et la taille des entreprises. Entre 1994 et 2022, la productivité des ETI-LME a progressé en moyenne de 1,1 % par an, contre 0,8 % pour les PME-LME.

L'intensité capitalistique, moyenne ou médiane, est aussi positivement corrélée à la taille des entreprises : en 2022, elle s'élève en moyenne à 100 000 euros par salarié pour les PME-LME, 200 000 euros pour les ETI-LME et 300 000 euros pour les GE-LME. L'intensité capitalistique médiane des PME-LME a progressé de 14 000 euros par salarié en 1994 à 40 000 euros en 2022, soit une multiplication par 2,8. Cette progression est de trois fois pour les ETI-LME (passant de 31 000 euros à 90 000 euros) et de 2,6 fois pour les GE-LME (de 48 000 euros à 126 000 euros).

Au sein de chaque catégorie, l'activité repose en grande partie sur les entreprises de plus petite taille. Ainsi, 78 % des ETI-LME comptent moins de 1 000 salariés et contribuent à hauteur de 42 % à la valeur ajoutée. De même, 86 % des PME-LME emploient moins de 50 salariés et génèrent plus de la moitié de la valeur ajoutée. Ces répartitions sont très stables dans le temps depuis 1994.

Hétérogénéité sectorielle pour les PME et les ETI

Entre 2002 et 2020, l'économie française a connu une profonde mutation marquée par une accentuation de la désindustrialisation et une forte croissance des services. Les résultats de cette étude montrent que la contribution des ETI-LME à l'emploi industriel² (passant de 34,4 % en 1994 à 41,9 % en 2022) et des services (de 21,6 % à 29,3 %) ainsi qu'à la valeur ajoutée industrielle (de 37,3 % à 42,7 %) et des services (de 24,3 % à 30,5 %) s'est améliorée au fil du temps. En revanche, la part des PME-LME s'est dégradée à un rythme plus accéléré dans l'industrie (de 40,6 % à 30,8 % pour l'emploi et de 28,5 % à 22,1 % pour la valeur ajoutée) que dans les services (de 40,7 % à 35,6 % pour l'emploi et de 38,3 % à 31,2 % pour la valeur ajoutée).

Parmi les dynamiques observées dans l'industrie, le sous-secteur de la Fabrication d'autres produits industriels joue un rôle prépondérant. Il regroupe plus de la moitié des ETI-LME industrielles (731 sur les 1 250 unités) et concentre à lui seul 47 % de l'emploi de ces entreprises, contre 34,4 % en 1994. Les évolutions de la part des ETI-LME dans les autres sous-secteurs industriels demeurent en revanche relativement stables.

Dans les services, deux sous-secteurs se distinguent particulièrement : le Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles ainsi que les services aux entreprises, comprenant les activités scientifiques et techniques et les services administratifs et de soutien. Dans ces deux sous-secteurs, le nombre d'ETI-LME a presque doublé entre 1994 et 2022. Leur poids dans l'emploi des ETI-LME des services a également progressé, avec une augmentation de 9 points de pourcentage pour le premier (de 24 % en 1994 à 33 % en 2022) et de 7 points pour le second (de 22 % à 29 %).

² Industries manufacturière et extractives (voir Encadré 1 page 6).

Principales différences entre l'approche UL et l'approche LME

S'intéresser aux unités légales plutôt qu'aux entreprises au sens de la LME conduit à une réévaluation à la hausse du nombre d'entreprises : de 25 000 à 50 000 unités supplémentaires pour les PME, de 700 à 1 200 pour les ETI et de 45 à 85 pour les GE, selon les années. Cette augmentation se traduit par un volume accru d'emploi et de valeur ajoutée, sans pour autant altérer significativement les tendances structurelles de leur évolution. En revanche, la répartition de l'emploi et de la valeur ajoutée selon la taille d'entreprise s'en trouve modifiée. Ainsi, alors que la part des ETI dans l'emploi demeure relativement stable (autour de 30 %) avec l'approche par unité légale, elle affiche une progression lorsqu'elle est évaluée selon la LME, passant de 25 % en 1994 à 30 % en 2022, progression portée par les ETI de moins de 500 salariés³. De même, la part des PME dans l'emploi, stable en UL sur la période 1994-2022, devient décroissante avec l'approche LME, passant de 40 % à 35 %.

Pour les grandes entreprises, deux principales évolutions découlent du changement de définition. Premièrement, leur part dans l'emploi total, entre 15 % et 18 % selon les années avec l'approche UL, passe à environ 34 % selon l'approche LME. Deuxièmement, si elles conservent le niveau de productivité le plus élevé parmi toutes les catégories d'entreprises selon l'approche LME sur l'ensemble de la période étudiée, leur productivité devient inférieure à celle des ETI à partir de 2014 lorsqu'elle est évaluée en unités légales. Pour les ETI en revanche, quelle que soit l'approche retenue (UL ou LME), elles demeurent la catégorie ayant enregistré la plus forte progression de productivité entre 1994 et 2022, avec un taux de croissance annuel moyen supérieur à 1 % (1,4 % en UL et 1,1 % en LME), tandis que celui des PME et des GE reste inférieur à ce seuil.

La démographie des ETI

Le suivi longitudinal des entreprises au sens de la LME se heurte à des limites de disponibilité des données. En effet, pour les besoins de l'exercice de profilage mené par l'Insee, des SIREN fictifs sont parfois attribués à certaines têtes de groupe, ce qui complique l'identification et le suivi des entreprises dans le temps. Par ailleurs, les disparitions de SIREN liées à des prises de contrôle temporaires rendent l'analyse encore plus délicate. Enfin, les données du Bodacc relatives aux cessions, cessations d'activité ou défaillances ne sont disponibles qu'au niveau des unités légales, ce qui ne permet pas de suivre avec précision la création ou la disparition d'entreprises au sens de la LME.

Dans ce contexte, l'analyse de la dynamique des transitions ne peut être menée qu'au niveau des unités légales. L'examen de la démographie des ETI-UL révèle un renouvellement constant de cette catégorie : chaque année entre 6 % et 14 % des ETI-UL sont de nouvelles entrantes, principalement issues du statut PME, tandis que 4 % à 11 % en sortent, le plus souvent pour redevenir PME. Parmi les ETI de 2022, 68 % étaient déjà ETI en 2017 et 55 % en 2012, le reste se compose d'entreprises issues d'autres catégories (PME 29 %, TPE 5 %, nouvelles créations 9 %).

³ La classification des entreprises selon la définition LME s'appuyait jusqu'en 2012 sur un échantillonnage non exhaustif pour les entreprises de moins de 500 salariés, ce qui pourrait fragiliser l'analyse de l'évolution des ETI-LME avant 2012. Toutefois, il apparaît que la progression plus dynamique du poids des ETI-LME dans l'emploi depuis 1994 est portée par les ETI de moins de 500 salariés, sans qu'une rupture significative ne soit observée autour de l'année 2012, marquant l'introduction des sources administratives.

Quelle dynamique des PME et des ETI en France depuis 1994 ?

Haithem Ben Hassine et Ruben Fotso⁴

Introduction

Le déficit d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) en France, par rapport à l'Allemagne ou au Royaume-Uni, est souvent présenté comme un frein majeur au dynamisme du tissu productif national. Dès 2007, cette préoccupation a été exprimée au plus haut niveau de l'État⁵, avec l'ambition affichée d'inciter les PME les plus dynamiques à dépasser le seuil de 250 salariés qui les fait entrer dans la catégorie des ETI. Plus récemment, l'Institut Montaigne soulignait dans une note alarmante⁶ que « la France souffre d'un déficit criant d'ETI par rapport à ses voisins européens », avec seulement 5 200 ETI contre près de 13 000 en Allemagne. Le METI (Mouvement des entreprises de taille intermédiaire) va dans le même sens, qualifiant cette faiblesse structurelle de « principale anomalie du tissu économique français » et appelant à une politique ambitieuse pour bâtir un « Mittelstand à la française »⁷. Conscient de cet enjeu stratégique, le gouvernement a lancé en 2023 le programme « ETIncelles », destiné à accompagner une centaine de PME prometteuses dans leur transition vers le statut d'ETI⁸.

Dans ce contexte, ce document de travail propose une analyse approfondie des dynamiques des PME et ETI en France sur la période 1994-2022, afin d'éclairer les enjeux et les leviers d'action. À notre connaissance, aucune étude descriptive de cette ampleur n'a été réalisée sur une aussi longue période à partir de données françaises. Les travaux de l'Insee sur le tissu productif se concentrent généralement sur une année donnée⁹ ou étudient l'évolution entre deux années¹⁰. La réalisation d'un tel exercice, nécessitant un important travail de nettoyage et de mise en cohérence des données issues de différentes sources, impose toutefois certaines hypothèses simplificatrices, indispensables à la faisabilité de l'analyse. C'est notamment la raison pour laquelle nous avons restreint le champ d'analyse à un nombre

⁴ France Stratégie.

⁵ [Lettre de mission](#) du président de la République à la ministre de l'Économie, 11 juillet 2007 : « Le problème de la France, c'est qu'elle ne sait pas faire grandir ses PME ».

⁶ Institut Montaigne (2022), « [Cinq ans pour faire progresser la France des ETI](#) », Note, janvier.

⁷ Voir la page « [À propos des ETI](#) » sur le site du METI.

⁸ DGE (2023), « [ETIncelles, lancement du dispositif](#) », dossier de presse, 21 novembre.

⁹ Insee (2023), [Les entreprises en France](#), Insee Références, édition 2023.

¹⁰ Insee (2017), « [Une forte proportion des emplois créés entre 2009 et 2015 sont portés par les entreprises de taille intermédiaire](#) », in *Les Entreprises en France*, Insee Références, édition 2017, dossier.

limité de variables, sélectionnées pour leur cohérence sur l'ensemble de la période (1994-2022) et pour leur comparabilité entre les deux définitions de l'entreprise retenues (unité légale *versus* entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie - LME). Nous avons néanmoins veillé à ce que les traitements appliqués aux données ne déforment pas la représentation du tissu productif français, telle qu'elle est généralement fournie par l'Insee.

L'analyse menée repose sur plusieurs bases de données d'entreprises localisées en France et observées sur la période 1994-2022. Ces données proviennent du fichier complet et unifié de SUSE (Système unifié de statistiques d'entreprises) qui fournit des informations économiques et comptables sur les entreprises entre 1994 et 2007. Ce fichier est issu de deux sources : la liasse fiscale et l'enquête annuelle d'entreprises (EAE). Depuis 2008, un seul dispositif existe : l'Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (ESANE). La période 2008-2022 de cette étude s'appuie sur le Fichier approché des résultats d'Esane (Fare) qui remplace le précédent système Ficus. Ces bases de données couvrent l'ensemble des entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (voir Encadré 1).

Encadré 1 – Données

Les données FICUS (1994-2007) et FARE (2008-2022) de l'Insee couvrent l'ensemble des entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés. Elles contiennent, entre autres, des informations sur la valeur ajoutée, les immobilisations corporelles et incorporelles et l'effectif salarié. L'enquête sur les liaisons financières (LIFI) tient compte de l'appartenance de certaines unités légales à des « groupes » d'entreprises et permet de reconstruire leur périmètre en agrégeant les variables dites additives (effectif, valeur ajoutée et immobilisations corporelles et incorporelles) pour approcher l'entreprise au sens de la LME.

Cette agrégation ne concerne que les unités légales dont le pourcentage de détention est supérieur ou égal à 50 % et dont la tête du groupe est résidente. Le secteur de l'entreprise correspond au secteur des unités légales dont le poids de l'effectif salarié est le plus important dans l'entreprise.

Par ailleurs, les indices de prix de l'Insee par branche d'activité sont utilisés comme déflateur de la valeur ajoutée et du capital. Sont retenues les entreprises de plus de 9 salariés pour éviter que les résultats soient sensibles aux toutes petites entreprises fortement soumises aux erreurs de mesure. Sont également exclus les secteurs de la NAF rév.2 2008 suivant : Agriculture, sylviculture et pêche (divisions 01-03) ; Finance et assurance (divisions 64-66) ; Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (divisions 84-88) ; Autres activités de services (divisions 90-99).

Dans cette étude, sont considérées comme entreprises industrielles celles dont l'activité principale exercée (APE) relève des sections B (industries extractives) et C (industrie manufacturière) de la nomenclature d'activités NAF rév.2. Le secteur des services englobe les entreprises dont l'APE appartient aux sections G (commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles), H (transports et entreposage), I (hébergement et restauration), J (information et communication), L (activités immobilières), M (activités spécialisées, scientifiques et techniques) et N (activités de services administratifs et de soutien). Les entreprises des secteurs de la construction (Section F) de la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (Section D) ainsi que celles de la production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution (Section E) sont regroupées dans une catégorie « Autres ».

Cette étude repose sur deux définitions distinctes de l'entreprise. L'approche *juridique*, fondée sur les unités légales (entités légalement reconnues et immatriculées sous un numéro SIREN) et l'approche *économique* qui reflète la réalité économique des groupes en agrégeant plusieurs unités légales exerçant une activité coordonnée sous une seule entité économique. La vision économique de l'entreprise, définie par le décret n° 2008-1354 de la LME), est approchée ici par la reconstitution du périmètre des entreprises en s'appuyant sur les données des liaisons financières entre les groupes et leurs filiales en France (LIFI). Ce rapprochement de la notion d'entreprise au sens de la LME fondée sur l'agrégation des données des filiales à l'échelle de leur groupe d'appartenance est moins précis que le profilage exhaustif des groupes en France réalisé par l'Insee, dont les résultats ont été diffusés pour la première fois en 2019 pour l'exercice 2017. Néanmoins, lorsqu'il est appliqué aux seules variables additives (effectif, valeur ajoutée, etc.), cet exercice présente deux avantages majeurs. D'une part, il permet d'obtenir des résultats très proches de ceux publiés par l'Insee après profilage, offrant ainsi un proxy fiable de la consolidation¹¹ des variables additives. D'autre part, il permet d'étudier le tissu productif français avec la vision économique (et non seulement juridique) de l'entreprise sur longue période, soit à partir de 1994, premier millésime de FICUS. L'identification de la taille des entreprises repose sur la variable d'effectif salarié en équivalent temps plein (ETP) uniquement. Le total du bilan et le chiffre d'affaires, variables non additives dans l'approche LME, ne sont donc pas utilisés pour définir la taille des entreprises. La non-prise en compte de ces critères ainsi que des différences de champ et de données utilisées pour reconstituer les entreprises au sens de la LME expliquent les écarts avec l'Insee dans le dénombrement des ETI.

Cette étude distingue quatre catégories d'entreprises selon leur taille : les TPE (très petites entreprises) avec moins de 10 salariés ; les PME (petites et moyennes entreprises) ayant entre 10 et 249 salariés ; les ETI (entreprises de taille intermédiaire) ayant entre 250 et 4 999 salariés et les GE (grandes entreprises) employant plus de 5 000 salariés. Pour différencier l'approche juridique de l'approche économique, les acronymes « UL » (unités légales) et « LME » (au sens de la loi de modernisation de l'économie) sont utilisés.

La section 1 examine d'abord l'évolution des ETI-UL/LME et des PME-UL/LME, en analysant leur nombre, leurs effectifs et leur contribution à la valeur ajoutée. Elle met également en perspective leurs performances respectives pour mieux cerner les écarts et les spécificités de ces deux catégories d'entreprises.

La section 2 s'intéresse ensuite à leur dynamique sectorielle, en comparant l'industrie et les services et en explorant les disparités entre les secteurs d'activité au sein de l'industrie et au sein des services. Cette analyse permet d'identifier les secteurs où le déficit d'ETI-UL/LME est le plus marqué et ceux où les ETI-UL/LME jouent un rôle clé dans la structuration du tissu productif.

La section 3 porte sur la démographie des ETI-UL, en analysant les trajectoires des entreprises au sein de cette catégorie. L'étude examine les flux d'entrées et de sorties, ainsi

¹¹ La consolidation effectuée par l'Insee lors des opérations de profilage porte principalement sur les flux commerciaux intra-groupe ainsi que sur les variables de bilan. Selon l'Insee, certaines variables, comme la valeur ajoutée ou l'effectif, étant additives, la consolidation n'affecte pas le niveau global du groupe, mais se traduit par une réallocation sectorielle (voir Encadré 1).

que les transitions des ETI-UL vers d'autres tailles d'entreprises, mettant en lumière les obstacles et les opportunités liés à leur croissance.

Enfin, la section 4 s'interroge sur la robustesse des résultats à la suite de l'intégration de sources administratives pour la collecte des informations sur les liaisons financières. Elle propose une analyse comparative entre les entreprises de plus de 500 salariés, enquêtées de manière exhaustive, et celles de moins de 500 salariés, pour lesquelles l'enquête repose sur un échantillon aléatoire.

1. Évolution du tissu productif français sur la période 1994-2022 : une analyse centrée sur les PME-ETI

Cette section vise à quantifier l'évolution des PME et des ETI entre 1994 et 2022, en termes de nombre, d'effectifs et de contribution à la valeur ajoutée et à l'emploi salarié. Elle propose une analyse comparative de leurs performances économiques en adoptant deux approches complémentaires : une vision juridique, fondée sur les unités légales (PME-UL/ETI-UL) et une vision économique, définie par le décret n° 2008-1354 de la LME (PME-LME/ETI-LME).

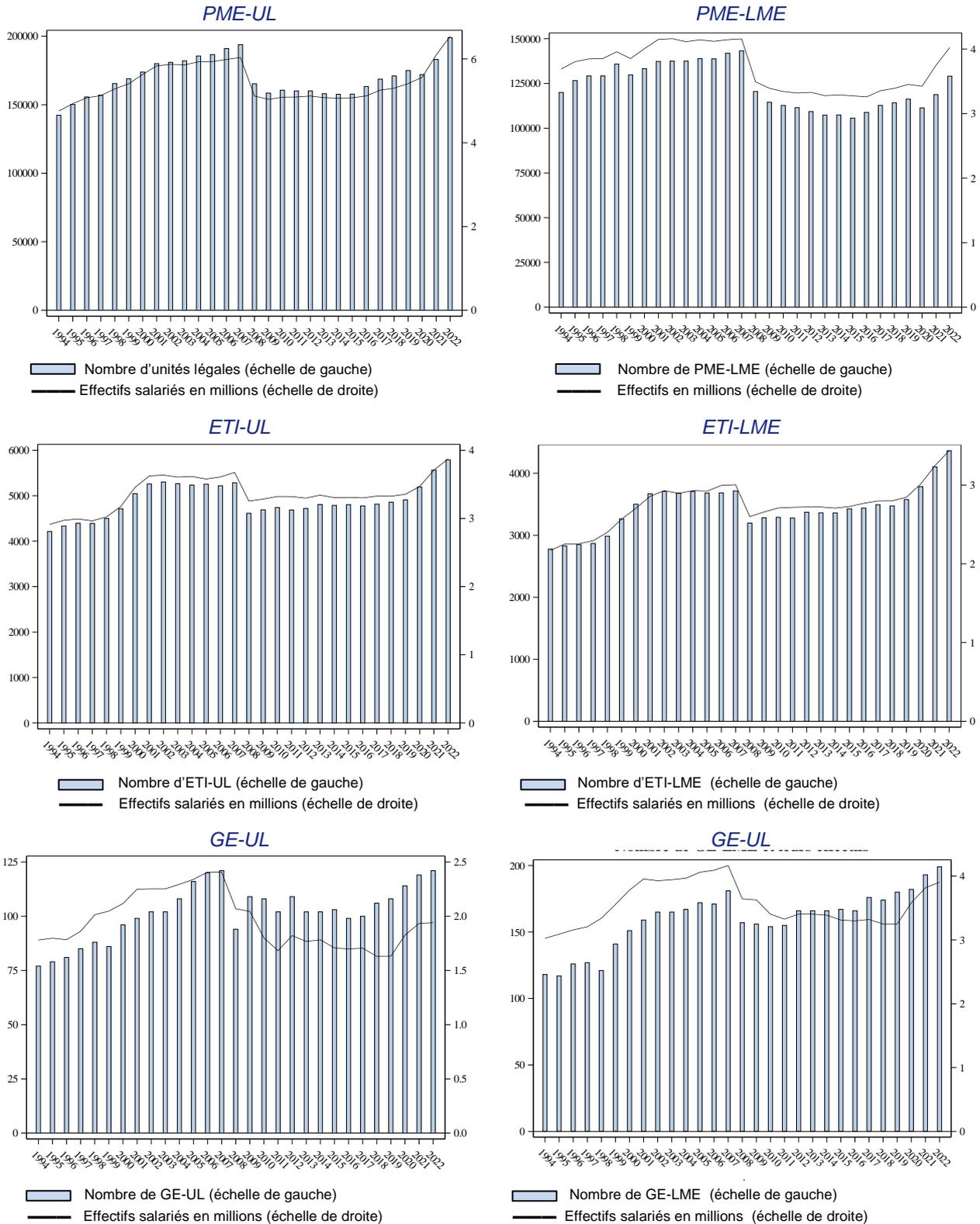
1.1. Nombre, effectifs et valeur ajoutée des PME-ETI

Le tissu productif français a connu des fluctuations notables du nombre d'ETI au fil du temps. Entre 1994 et 2022, le nombre d'ETI-UL a oscillé entre 4 000 et 5 000 unités, tandis que celui des ETI-LME est passé de 2 800 à plus de 4 300 unités, soit une augmentation de plus de 50 %. L'évolution de ces deux catégories d'ETI peut être décomposée en cinq grandes phases. Une croissance marquée entre 1994 et le début des années 2000, suivie d'une relative stabilité entre 2001 et 2007. La crise financière de 2008 entraîne ensuite une forte baisse, ramenant le nombre d'ETI à un niveau proche de celui du milieu des années 1990, une situation qui perdure jusqu'à la crise du Covid, avec donc une stabilité entre 2009 et 2019. Enfin, la période 2020-2022 marque une reprise notable, avec les ETI-UL franchissant de nouveau le seuil des 5 000 unités pour la première fois depuis 2008, et les ETI-LME dépassant pour la première fois le seuil des 4 000 unités.

Cette dynamique est comparable à celle des PME, bien que certaines différences apparaissent selon la période et le mode de comptabilisation. Entre 2009 et 2015, le nombre de PME-UL est resté proche de son niveau du milieu des années 90, avant de repartir à la hausse dès 2016, avec une forte accélération à partir de 2021. En revanche, pour les PME-LME, bien que la reprise ait également débuté en 2021, elle n'a pas permis de retrouver le niveau de 2007, qui reste le plus élevé observé sur la période. Sur l'ensemble de la période étudiée, le nombre de PME-UL est passé de 132 222 unités en 1994 à 180 167 en 2022, soit une progression de 36,4 %. En revanche la hausse des PME-LME est bien plus modeste, avec une augmentation de 7,6 %, passant de 119 980 à 129 065 unités (voir Graphique 1).

La catégorie la plus impactée par le passage à l'échelle de l'entreprise au sens de la LME est celle des grandes entreprises. Même si les évolutions du nombre et des effectifs des GE-UL et des GE-LME sont globalement comparables sur la période, les niveaux ont presque doublé : le nombre de GE-LME est passé de 118 unités en 1994 à 199 unités en 2022 quand le nombre des GE-UL est passé de 73 unités en 1994 à 114 unités en 2022 (voir Graphique 1).

Graphique 1 – Nombre et effectifs des UL et des LME selon la taille (1994-2022)



Champ : entreprises de plus de 10 salariés des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers

Lecture : 4 363 ETI-LME emploient 3,436 millions salariés en 2022.

Source : France Stratégie d'après les données de l'Insee - DGFIP (Ficus-Fare) et de l'Insee (DADS)

S'agissant de l'effectif salarié, l'approche économique de l'entreprise selon la définition de la LME modifie à la fois le niveau et l'évolution. En 1994, les ETI-UL employaient près de 3 millions de salariés, contre un peu plus de 2,2 millions pour les ETI-LME, soit un écart d'environ 800 000 salariés. Toutefois, la dynamique de ces dernières leur a permis de réduire l'écart, qui s'élève à seulement 500 000 salariés en 2022. L'approche économique a réduit significativement le poids des PME en termes d'emploi : en 2022, les PME-UL comptabilisent près de 6 millions de salariés, contre seulement 4 millions après le passage à la définition de la LME.

Cette différence s'explique par le fait que 17 % des PME-UL, représentant près du tiers de l'emploi des PME-UL, ont changé de catégorie après le passage à la vision économique de la LME (voir Tableau 1). De fait, 13 % des PME-UL, représentant 22 % de l'emploi de cette catégorie, ont été rattachées à (ou ont formé) des groupes de taille ETI-LME et 4 %, représentant 10 % de l'emploi des PME-UL, se sont rattachées à des groupes de grande taille (GE-LME).

Cette catégorie des grandes entreprises est passée d'un effectif salarié qui oscille autour de 2 millions de salariés selon l'approche juridique à minimum 3 millions de salariés en début de période et maximum 4,2 millions de salariés en 2007 (autant que les PME-LME), selon l'approche économique. Entre 1994 et 2022, l'emploi des GE-LME a progressé de 30 % (de 3 à 3,9 millions de salariés) (voir Graphique 2 page suivante).

Ces dynamiques de l'emploi sur la période 1994-2022 se reflètent logiquement dans l'évolution du poids relatif de chaque catégorie d'entreprise. Alors que la répartition de l'emploi entre les PME-UL, les ETI-UL et les GE-UL oscillait autour de 50 %, 30 % et 20 %, respectivement, la situation diffère sensiblement avec l'approche LME. Le poids des ETI-LME a ainsi connu une progression significative, passant de 25 % en 1994 à 30 % en 2022, tandis que celui des GE-LME s'est stabilisé autour de 35 %. En revanche, la part des PME-LME a reculé, passant de plus de 40 % en 1994 à 35 % en 2022 (voir Graphique 2).

Tableau 1 – Mouvements des unités légales suite à leur regroupement entre elles ou avec d'autres tailles, en fonction de leurs liens financiers avec les groupes

		PME-LME Indép.		PME-LME Groupe		ETI-LME Indép.		ETI-LME Groupe		GE-LME Indép.		GE-LME Groupe		TOTAL	
		# (%)	Emploi (%)	# (%)	Emploi (%)	# (unités)	Emploi (millions)								
1994	PME-UL	90	80	3	4			5	10			3	6	132 238	4,409
	ETI-UL					32	24	39	37			28	38	4 004	2,764
	GE-UL									ss	ss	ss	ss	73	1,713
2000	PME-UL	80	67	9	11			7	15			4	8	159 497	5,170
	ETI-UL					24	18	45	40			31	41	4 771	3,293
	GE-UL									ss	ss	ss	ss	91	2,030
2010	PME-UL	73	58	13	14			10	19			4	8	144 927	4,597
	ETI-UL					19	15	50	45			31	41	4 350	3,096
	GE-UL									ss	ss	ss	ss	107	1,759
2022	PME-UL	65	50	18	18			13	22			4	10	180 167	5,916
	ETI-UL					18	14	50	46			32	41	5 289	3,566
	GE-UL									ss	ss	ss	ss	114	1,882

Champ : secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

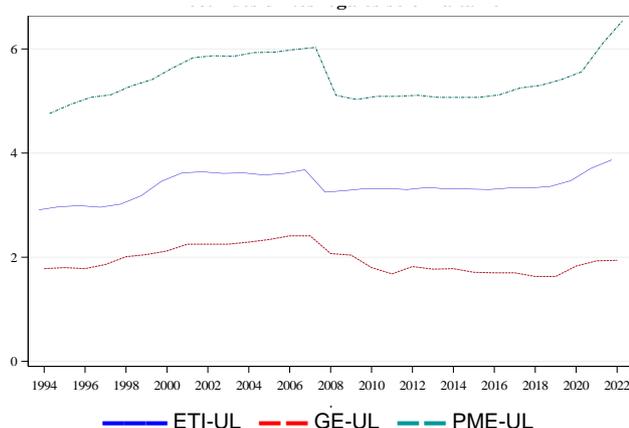
Lecture : en 2022, le passage de l'approche juridique (en UL) à l'approche économique (en LME) n'a pas eu d'effet de requalification pour 65 % des PME-UL, représentant 50 % de l'emploi des PME-UL. 18 % des PME-UL, représentant 18 % de l'emploi, ont été rattachées à (ou ont formé) des groupes de taille PME-LME, 13 %, représentant 22 % de l'emploi, ont été rattachées à (ou ont formé) des groupes de taille ETI-LME et 4 %, représentant 10 % de l'emploi, se sont rattachées à des groupes de taille GE-LME.

Note : ss = secret statistique

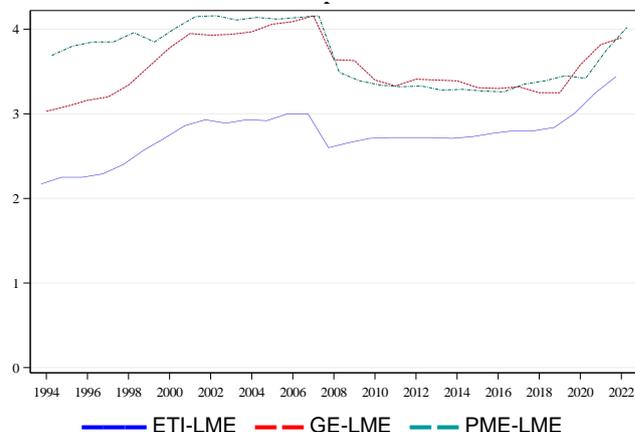
Source : France Stratégie d'après les données de l'Insee - DGFIP (Ficus-Fare) et de l'Insee (DADS)

Graphique 2 – Évolution de l'emploi salarié et de sa répartition par taille d'entreprise

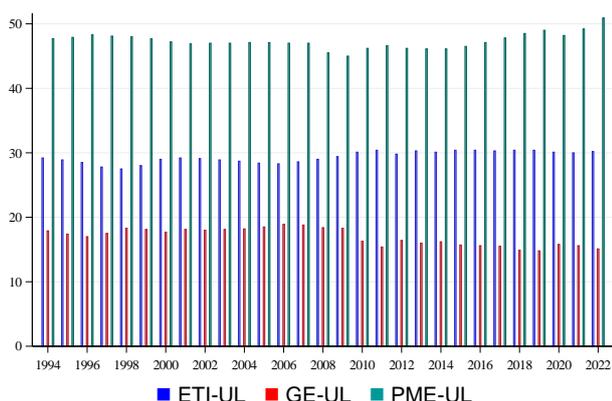
Emploi salarié des unités légales, en millions



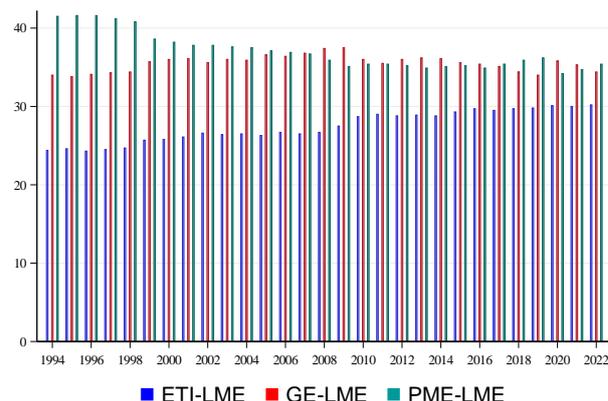
Emploi salarié des entreprises LME, en millions



Poids des unités légales selon la taille, en %



Poids des entreprises LME selon la taille, en %



Champ : entreprises de plus de 10 salariés des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Lecture : en 2022, l'effectif salarié des ETI-UL est de 3,566 millions salariés, ce qui représente près de 31 % de l'effectif total des entreprises de plus de 10 salariés.

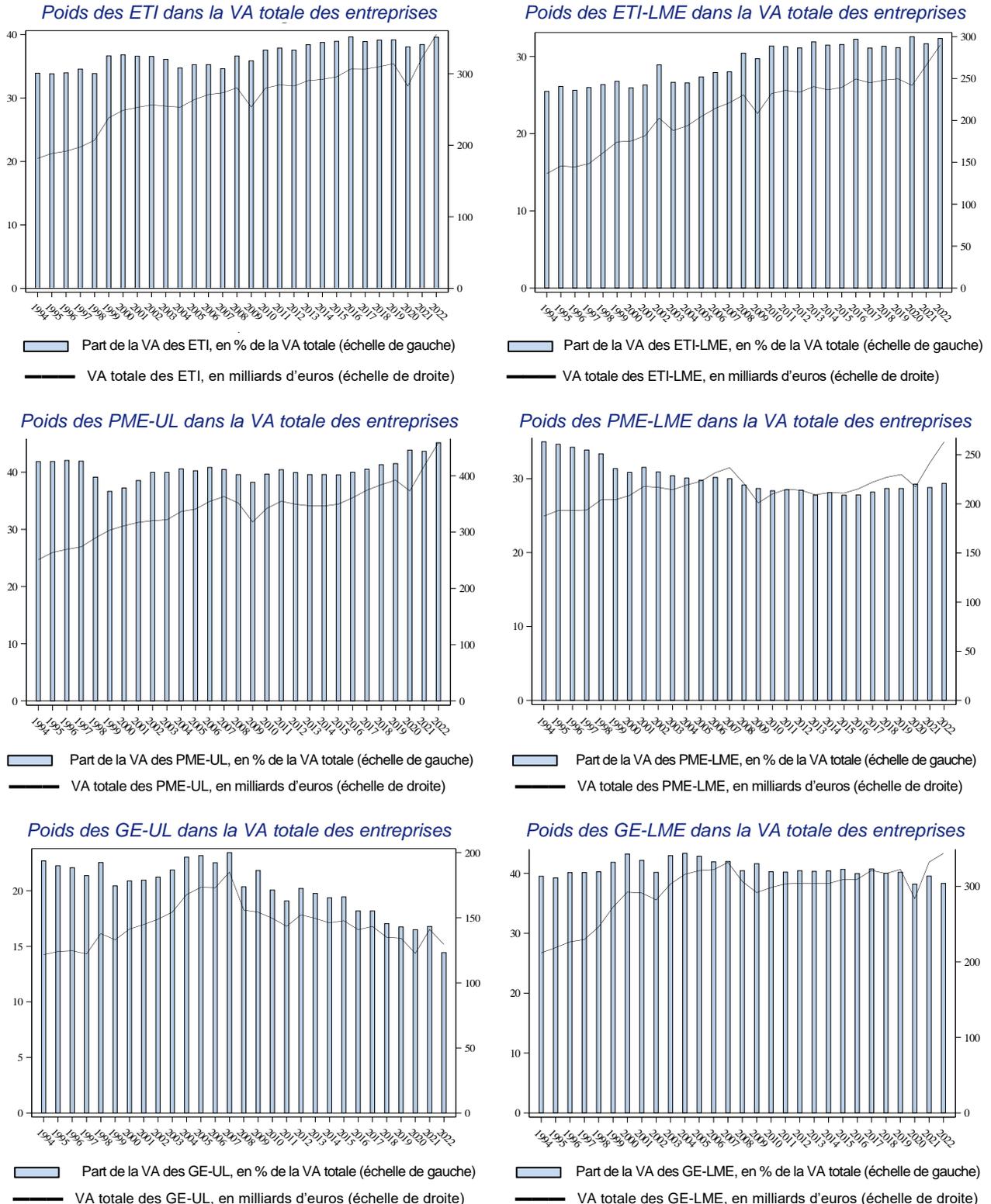
Source : France Stratégie d'après les données de l'Insee - DGFIP (Ficus-Fare) et de l'Insee (DADS)

Comme le souligne l'Insee¹², les variables « Effectifs salariés », « Immobilisations non financières » et « Valeur ajoutée » sont additives, l'effet de la consolidation étant nul même en présence de flux intra-groupe. Ainsi, les écarts entre la valeur ajoutée agrégée des ETI-UL et celle des ETI-LME résultent uniquement d'effets de réallocation entre les catégories d'entreprises. Ces effets entraînent une baisse de la valeur ajoutée totale des ETI après application de la définition LME, avec une réduction de près de 60 milliards d'euros en 2022 (de 350 milliards à 290 milliards d'euros).

Par ailleurs, la contribution des ETI-UL à la valeur ajoutée des unités légales de plus de 10 salariés est passée de 34 % en 1994 à 40 % en 2022, soit une progression de 18 %. Pour les ETI-LME, cette augmentation est encore plus marquée (+32 %), leur part passant de 25 % en 1994 à 33 % en 2022. En revanche, la contribution des PME-UL à la valeur ajoutée totale est restée relativement stable, oscillant autour de 40 %. Celle des PME-LME, plus faible, a connu une diminution quasi continue, passant d'un point haut de 34 % en 1994 à 28 % en 2022 : elle enregistre ainsi une hausse de 6 points de pourcentage, soit une progression de 18 % (voir Graphique 3).

¹² Insee (2020), *Les entreprises en France*, édition 2020.

Graphique 3 – Poids des entreprises dans la valeur ajoutée des entreprises de plus de 10 salariés, selon la taille



Champ : entreprises de plus de 10 salariés des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Lecture : en 2022, la part de la valeur ajoutée des ETI-UL dans la VA totale des secteurs marchands est d'environ 40 %, soit 390 milliards d'euros.

Source : France Stratégie d'après les données de l'Insee - DGFIP (Ficus-Fare) et de l'Insee (DADS)

La définition de la LME, en agrégeant les unités légales appartenant à un même groupe, met en lumière des dynamiques jusque-là invisibles :

- Sur le nombre d'entreprises, elle se traduit par une baisse moyenne sur la période de 50 grandes entreprises, 1 000 ETI et environ 30 000 PME.
- Sur le poids dans les effectifs salariés, elle atténue les écarts entre les trois catégories. Alors que la répartition initiale était en moyenne de 50 % pour les PME, 30 % pour les ETI et 20 % pour les grandes entreprises, elle évolue à 37 %, 28 % et 35 %, respectivement. En termes d'évolution, si cette répartition reste relativement stable en unités légales, elle suit une tendance contrastée en vision LME : le poids des PME-LME décroît continûment tandis que celui des ETI-LME progresse de manière constante. Le poids des grandes entreprises est quant à lui relativement stable et oscille autour de 35 %.
- Sur le poids dans la valeur ajoutée, la définition LME se traduit par une baisse du poids des ETI de 6 à 8 points selon les années, mais son évolution reste croissante sur la période. À l'inverse, le poids des PME connaît une diminution quasi continue, avec un recul de 8 points en 1994 et de 16 points en 2022.

1.2. Performances et autres caractéristiques comparées des ETI et des PME

Cette sous-section analyse la distribution des entreprises et des unités légales par taille, ainsi que deux indicateurs reposant uniquement sur des variables additives, soit la productivité apparente du travail et l'intensité capitalistique.

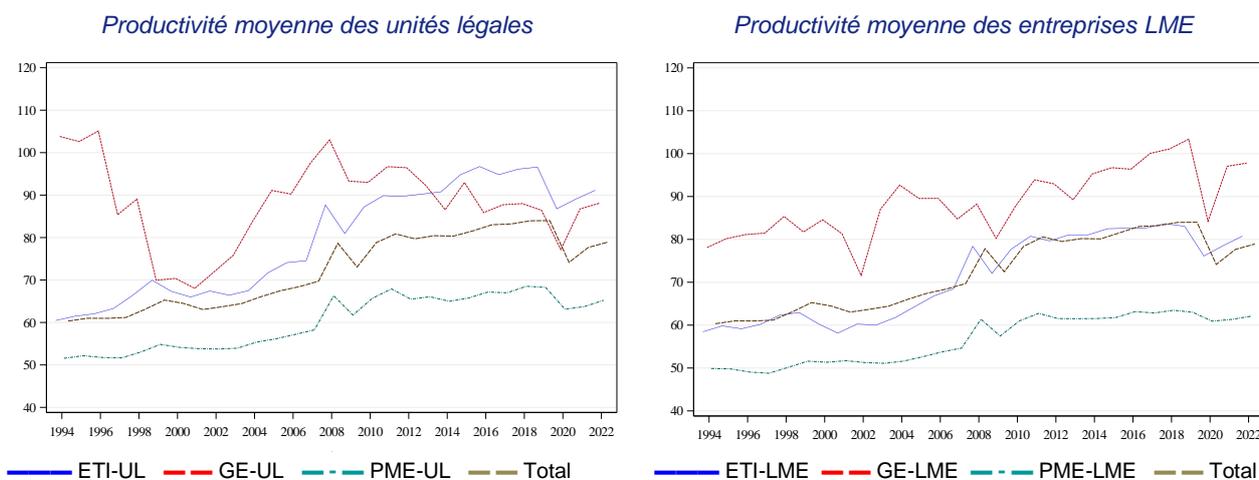
Productivité apparente du travail

Le Graphique 4 illustre l'évolution de la productivité apparente du travail des entreprises en France entre 1994 et 2022, en fonction de leur taille. Il met en évidence des différences structurelles selon la taille des unités légales, avec une progression particulièrement marquée pour les ETI-UL. Leur productivité a augmenté de 50 % sur la période, soit un taux de croissance annuel moyen de 1,4 %. Pour les PME-UL, la progression est plus modérée, elle est de 0,8 % par an, tandis que les GE-UL enregistrent une baisse moyenne de 0,6 % par an.

Cependant, cette baisse apparente de la productivité des GE-UL constitue un artefact statistique, corrigé par la réaffectation des filiales à leur entreprise tête de groupe, un phénomène auquel les grandes entreprises sont, compte tenu de leur taille, particulièrement exposées (voir Graphique 4). L'approche économique de la LME, en prenant en compte l'organisation en groupes, permet non seulement de rétablir une relation positive entre la productivité et la taille des entreprises, comme le suggère la littérature économique, mais aussi de mettre en évidence une croissance de la productivité sur la période étudiée, en particulier pour les GE-LME.

Avec cette approche, le taux de croissance annuel moyen s'établit à 0,8 % pour les GE-LME, 1,1 % pour les ETI-LME et 0,7 % pour les PME-LME, avec une moyenne toutes entreprises à 1. Ces résultats confirment que quelle que soit l'approche retenue (unités légales ou entreprises au sens de la LME) les ETI restent la catégorie dont la productivité a le plus progressé entre 1994 et 2022.

Graphique 4 – Évolution de la productivité apparente du travail totale et moyenne des entreprises selon la taille



Champ : entreprises de plus de 10 salariés des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Lecture : en 2022, la productivité apparente du travail moyenne est d'environ 90 000 euros par salarié pour les ETI-UL et de 65 000 euros par ETP pour les PME-UL.

Source : France Stratégie d'après les données de l'Insee - DGFIP (Ficus-Fare) et de l'Insee (DADS)

Intensité capitalistique

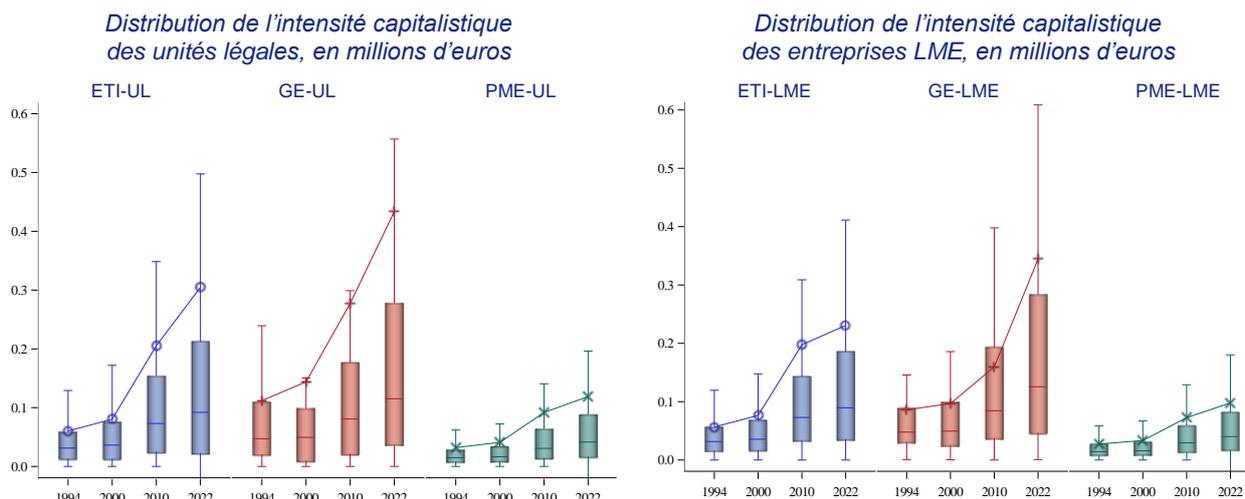
L'intensité capitalistique, définie comme le rapport entre le capital et le travail, reflète la structure productive des entreprises. En statique, une intensité capitalistique élevée indique simplement qu'une entreprise utilise plus de capital par travailleur. En dynamique, une augmentation de l'intensité capitalistique reflète le degré de substitution du capital au travail. On peut alors supposer que des choix technologiques différents ont été adoptés, avec une automatisation des tâches dans l'industrie ou un recours accru à l'intelligence artificielle dans les services.

Sur l'ensemble de la période étudiée, l'intensité capitalistique progresse pour toutes les catégories d'unités légales, un phénomène qui traduit un renforcement des investissements en capital au fil du temps. Cependant, cette dynamique de croissance varie fortement selon la taille de l'unité légale. Les GE-UL affichent l'intensité capitalistique moyenne la plus élevée, avec des écarts pouvant atteindre 100 000 euros par salarié par rapport aux ETI-UL. Cependant, ces écarts sont nettement plus faibles à la médiane et au niveau des quartiles, suggérant que les moyennes sont fortement influencées par quelques grandes unités légales très capitalisées. De leur côté, les PME-UL, bien qu'en progression, conservent une intensité capitalistique nettement plus faible et une évolution plus modérée que celle observée pour les ETI-UL et les GE-UL (voir Graphique 5).

L'approche économique de la LME, en intégrant l'organisation en groupes, ne modifie pas fondamentalement la distribution de l'intensité capitalistique par rapport à la vision juridique, notamment en ce qui concerne les médianes et les quartiles. En revanche, des écarts plus marqués apparaissent au niveau des moyennes. La baisse observée en 2010 et 2022 pour les ETI et les GE s'explique par une réaffectation plus importante du travail que du capital vers ces entreprises.

Ces résultats sont cohérents avec ceux du Graphique 4 sur la productivité apparente du travail. En effet, par rapport à la vision juridique de l'entreprise, l'approche économique conduit à des niveaux moyens plus faibles de productivité et d'intensité capitalistique, ainsi qu'à une croissance plus modérée de ces indicateurs entre 1994 et 2022 pour les PME-LME et les ETI-LME. Comme pour la productivité apparente du travail, cette évolution s'explique principalement par une réaffectation de la valeur ajoutée et du capital des PME et dans une moindre mesure des ETI vers les GE.

Graphique 5 – Intensité capitalistique par classe de taille, 1994-2022



Champ : entreprises de plus de 10 salariés des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Lecture : en 2022, le capital corporel et incorporel des ETI est de 300 000 euros par salarié. L'intensité capitalistique est une fonction croissante de la taille des entreprises.

Note : les extrémités de la boîte (à moustaches) représentent les quartiles 1 et 3. Le trait à l'intérieur de la boîte représente la médiane alors que les extrémités des moustaches représentent le premier et le dernier décile. Les points reliés entre eux représentent les moyennes.

Source : France Stratégie d'après les données de l'Insee - DGFIP (Ficus-Fare) et de l'Insee (DADS)

Distribution des PME/ETI selon leur effectif et leurs contributions à l'emploi et à la valeur ajoutée

Les Graphiques 6 et 7 présentent la distribution des PME et des ETI selon des tranches d'effectif régulières de 20 salariés pour les premières et de 250 salariés pour les secondes. Ainsi, pour chaque tranche, les graphiques font apparaître trois statistiques : le poids dans le nombre total de PME ou d'ETI, le poids dans la valeur ajoutée et le poids dans l'emploi en 2022¹³. Ces indicateurs permettent de mieux comprendre la structure des PME et des ETI et l'hétérogénéité des unités légales qui les composent.

Le Graphique 6 montre que 85 % des PME-UL comptent entre 10 et 50 salariés, avec une forte concentration dans la tranche 10-30 salariés (près de 70 %) qui représente 32 % de la valeur ajoutée et 35 % de l'effectif salarié des PME-UL. On observe une relation inverse entre les tranches d'effectifs et ces trois indicateurs : plus la taille des PME est importante,

¹³ Seule l'année 2022 est représentée, les statistiques des années précédentes présentant des tendances similaires.

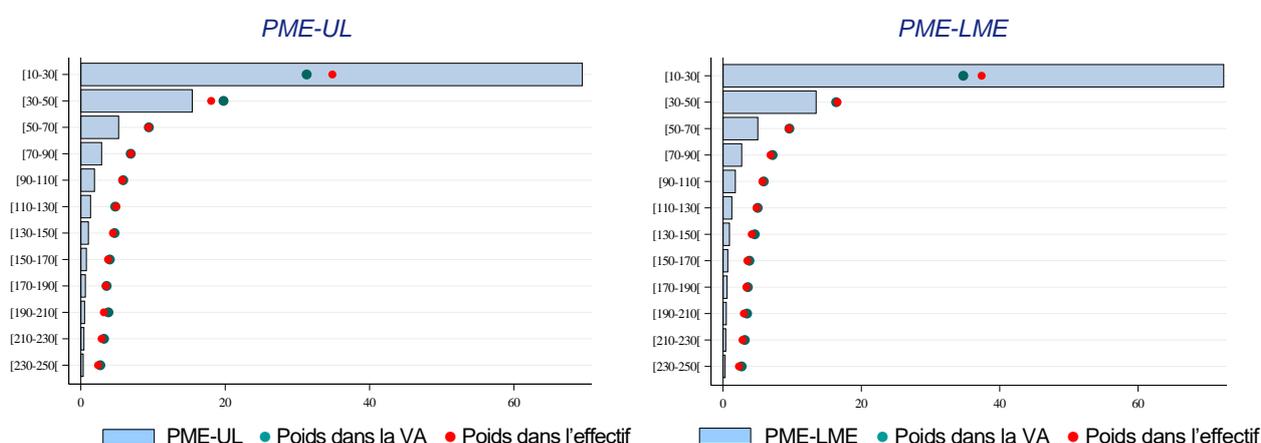
moins le nombre d'unités légales est élevé et plus leur contribution à la valeur ajoutée et à l'effectif salarié des PME diminue.

En rapportant le poids de chaque tranche d'effectif dans la valeur ajoutée à son poids dans l'effectif salarié, on obtient une mesure relative de la productivité apparente du travail. Cette approche permet de comparer les tranches d'effectifs selon leur productivité. Il en ressort que la tranche la plus productive est celle qui correspond à l'intervalle 30-50, son poids dans la valeur ajoutée étant supérieur à son poids dans l'effectif salarié. À l'inverse, la tranche 10-30 apparaît comme la moins productive. Les autres tranches présentent des niveaux de productivité relativement homogènes, les écarts entre leur contribution à la valeur ajoutée et à l'effectif salarié étant limités.

Le passage à la vision économique de la LME ne modifie pas ces résultats qui sont robustes aux deux visions.

Concernant les ETI (voir Graphique 7), 85 % ont un effectif inférieur à 1 000 salariés réalisant 49 % de la valeur ajoutée et accaparant 56 % de l'effectif salarié. Contrairement aux PME, où la relation inverse entre les tranches d'effectifs et les trois indicateurs étudiés ci-dessus (nombre d'ETI, poids dans la valeur ajoutée et poids dans l'effectif salarié) est clairement établie, cette relation apparaît moins évidente pour les ETI-LME, en particulier au-delà du seuil de 2 250 salariés. En outre, à l'instar des PME, la première tranche (250-500) apparaît comme la tranche la moins productive, même si l'approche économique au sens de la LME permet de réduire l'écart de productivité de cette tranche avec le reste de la population des ETI-LME.

Graphique 6 – Répartition des PME par taille d'effectif et poids de ces PME dans la valeur ajoutée et dans l'effectif salarié en 2022, en %



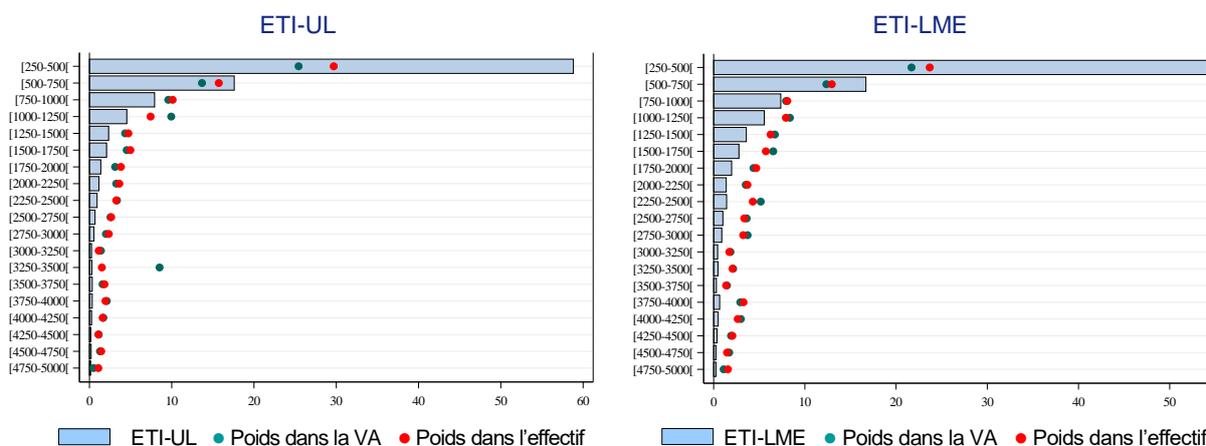
Champ : entreprises de plus de 10 salariés des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers

Lecture : en 2022, près de 70 % des PME-UL comptaient moins de 30 salariés, représentant 36 % de la valeur ajoutée totale des PME-UL et 38 % de l'emploi.

Note : seule l'année 2022 est présentée ici car la distribution est stable dans le temps depuis 1994.

Source : France Stratégie d'après les données de l'Insee - DGFIP (Ficus-Fare) et de l'Insee (DADS)

Graphique 7 – Répartition des ETI par taille d'effectif et poids de ces ETI dans la valeur ajoutée et dans l'effectif salarié en 2022, en %



Champ : entreprises de plus de 10 salariés des secteurs marchands non agricoles et non financiers.

Lecture : près de 60 % des ETI-UL ont un effectif inférieur à 500 salariés, représentant 28 % de la valeur ajoutée totale des ETI et 30 % de l'emploi.

Note : seule l'année 2022 est présentée ici car la distribution est stable dans le temps depuis 1994.

Source : France Stratégie d'après les données de l'Insee - DGFiP (Ficus-Fare) et de l'Insee (DADS)

En conclusion, cette section met en lumière la pertinence de l'approche économique par rapport à l'approche juridique dans l'analyse du tissu productif. Elle restitue aux grandes entreprises leur véritable poids dans l'économie. Entre 1994 et 2022, l'approche juridique suggère une prépondérance des PME-UL, suivies des ETI-UL et enfin des GE-UL, avec des poids globalement stables dans le temps. En revanche, l'approche économique révèle une hiérarchie inversée entre les PME-LME et les GE-LME et souligne que la catégorie la plus dynamique sur cette période est celle des ETI-LME, avec une part dans l'emploi et dans la valeur ajoutée qui augmentent de 5 et 8 points de pourcentage respectivement. Au sein de cette catégorie, l'activité se concentre en grande partie sur les entreprises de moins de 1 000 salariés, qui représentent 78 % des ETI-LME, réalisent 42 % de la valeur ajoutée et accaparent 45 % de l'emploi. De même, parmi les PME-LME, les entreprises de moins de 50 salariés sont les plus nombreuses (86 % des PME-LME), génèrent 51 % de la valeur ajoutée et représentent 54 % de l'emploi.

2. Quid de l'hétérogénéité sectorielle pour les ETI et les PME ?

Cette section propose une analyse sectorielle des dynamiques des PME et des ETI en distinguant d'abord les tendances globales entre l'industrie et les services, avant d'adopter une approche plus fine pour examiner les évolutions spécifiques aux différents secteurs industriels et branches de services, permettant ainsi d'identifier les principales mutations économiques à l'œuvre.

2.1. Des ETI-LME plus résilientes face à la désindustrialisation et à la crise de 2008

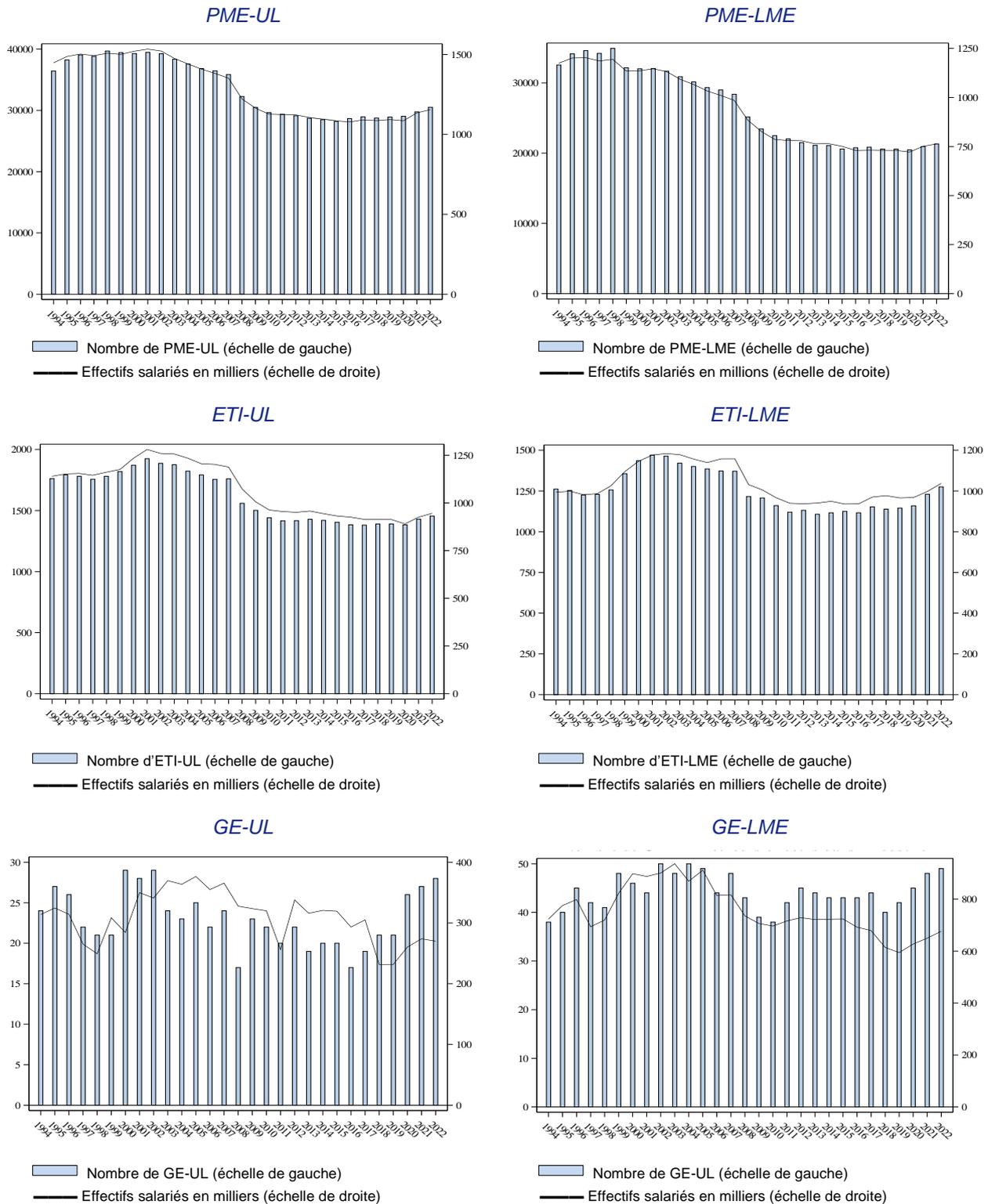
Cette sous-section cherche à comprendre dans quelle mesure la désindustrialisation a affecté différemment les PME et les ETI. Nous continuons de présenter ici les graphiques en unités légales et en LME, mais, sauf mention contraire, nous nous concentrons sur les entreprises au sens de la LME.

Entre 1994 et 2022, l'évolution du nombre d'ETI-LME dans l'industrie, ainsi que celle de leurs effectifs, suit une dynamique en cinq phases distinctes. La première, entre 1994 et 1998, est caractérisée par une stabilité, avec environ 1 250 ETI-LME industrielles. La deuxième phase, de 1998 à 2001, correspond à une période de croissance du nombre d'ETI-LME, qui enregistre une augmentation de 17 % (passant de 1 256 à 1 470 unités). La troisième phase, s'étendant de 2001 à 2011, est caractérisée par une baisse continue, accentuée par la crise économique de 2008, qui a accéléré la contraction du nombre d'entreprises et de leurs effectifs. La quatrième phase se distingue par une stabilité prolongée qui a duré dix ans (entre 2011 et 2020), avant qu'une reprise ne s'amorce à partir de 2021, permettant ainsi de retrouver un nombre d'ETI-LME industrielles et d'emplois salariés comparable à celui de 1994 (soit 1 230 ETI-LME et près d'un million d'emplois industriels). Ces tendances se retrouvent également dans l'évolution des effectifs sur la même période (voir Graphique 8a).

L'évolution des PME suit une trajectoire sensiblement différente. Après une hausse modérée entre 1994 et 1998, le nombre de PME-LME a poursuivi son déclin de manière quasi ininterrompue jusqu'en 2020, accéléré par la crise de 2008. Cette diminution ne s'explique pas par les réaffectations liées à l'application de la loi LME, puisqu'en adoptant l'approche juridique, la baisse du nombre de PME-UL industrielles et de leur emploi apparaît simplement décalée au début des années 2000 au lieu de 1998 pour les PME-LME.

Le secteur des services renvoie une image de croissance quasi continue du nombre des PME/ETI et de leurs effectifs entre 1994 et 2007 (voir Graphique 8b). Toutefois, entre 2008 et 2022, les trajectoires des PME-LME et des ETI-LME divergent. Alors que l'évolution des PME-LME suit une dynamique en forme de U, avec un point bas en 2015 à 65 528 unités avant de retrouver un niveau proche de celui de 2007 (86 944 unités), la trajectoire des ETI-LME est caractérisée par une croissance continue. Cette progression s'est même accélérée en 2020, permettant au nombre d'ETI-LME de dépasser le seuil de 2 500 unités dès 2021 et un emploi salarié qui dépasse les 2,2 millions.

Graphique 8a – Nombre et effectif des entreprises selon la taille dans l'industrie

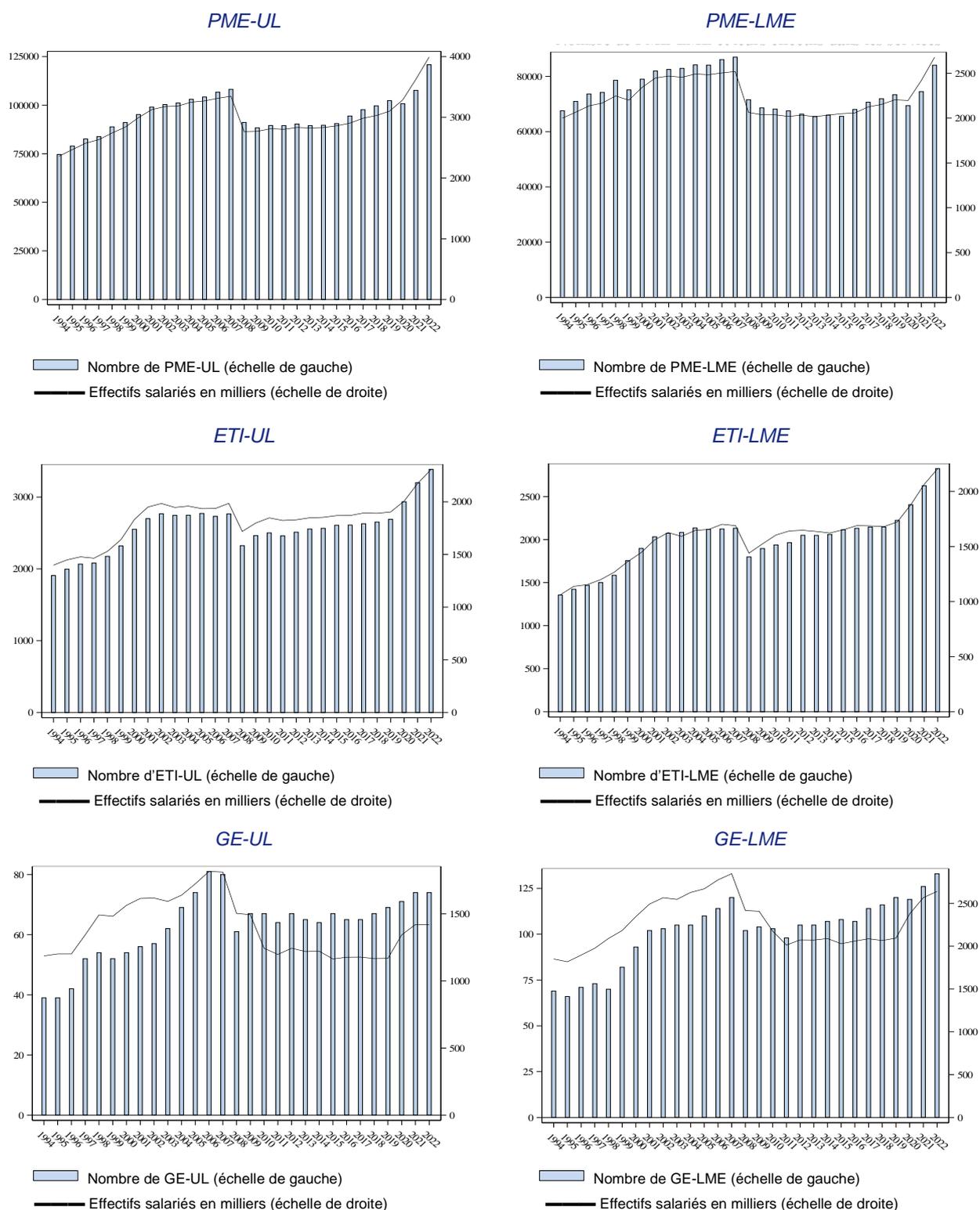


Champ : entreprises de plus de 10 salariés des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Lecture : sur la période 1994-2022, le nombre d'ETI-LME industrielles est passé d'environ 1 261 en 1994 à 1 275 en 2022.

Source : France Stratégie d'après les données de l'Insee - DGFIP (Ficus-Fare) et de l'Insee (DADS)

Graphique 8b – Nombre et effectif des entreprises selon la taille dans les services



Champ : entreprises de plus de 10 salariés des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Lecture : sur la période 1994-2022, le nombre d'ETI-LME dans les services est passé d'environ 1 356 en 1994 à 2 824 en 2022.

Source : France Stratégie d'après les données de l'Insee - DGFIP (Ficus-Fare) et de l'Insee (DADS)

2.2. L'ampleur de la désindustrialisation est proportionnelle entre les PME-UL et les ETI-UL mais plus marquée chez les PME-LME

Dans le secteur industriel, la répartition des effectifs entre les PME-UL et les ETI-UL demeure stable sur la période 1994-2022, oscillant en moyenne autour de 48 % pour les premières et de 40 % pour les secondes (voir Graphique 9). Cette stabilité montre que la réduction globale des effectifs industriels affecte de manière proportionnelle ces deux catégories d'entreprises. Autrement dit, bien que le volume total d'emplois industriels diminue, la structure relative de l'emploi entre PME-UL et ETI-UL reste inchangée, reflétant une contraction homogène du secteur. Toutefois, cette stabilité s'estompe lorsqu'on adopte l'approche économique de la loi LME. Dans ce cas, la part des PME-LME dans l'emploi industriel diminue, tandis que celle des ETI-LME progresse.

On retrouve, avec des ordres de grandeur plus faibles, ces mêmes résultats avec la valeur ajoutée industrielle (voir Graphique 10). Entre 1994 et 2022, le poids des PME-LME dans la valeur ajoutée industrielle a baissé de 6,4 points de pourcentage, soit un recul proche de celui enregistré dans le secteur des services (7,1 points). À l'inverse, la contribution des ETI-LME à la valeur ajoutée industrielle a progressé de 5,4 points de pourcentage et de 6,2 points de pourcentage à la valeur ajoutée du secteur des services (voir Tableau 2).

En conclusion, avec la vision économique de l'entreprise selon la définition LME, la désindustrialisation a affecté davantage les PME que les ETI, puisque le poids des PME-LME dans l'activité industrielle (emploi et valeur ajoutée) a baissé alors que le poids des ETI-LME a progressé.

Tableau 2 – Évolution de la contribution des PME-LME, ETI-LME et GE-LME à la valeur ajoutée et à l'emploi total (1994-2022)

	Valeur ajoutée (écart en points de pourcentage)				Emploi (écart en point de pourcentage)			
	Industrie manufacturière*	Services	Autres**	Total	Industrie manufacturière*	Services	Autres**	Total
PME-LME	-6,4	-7,1	2,5	-5,6	-9,8	-5,1	-4,9	-6,1
ETI-LME	5,4	6,2	5,1	6,9	7,5	7,7	3,5	5,8
GE-LME	1	0,9	-7,6	-1,3	2,3	-2,6	1,4	0,3

Champ : entreprises de plus de 10 salariés des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

* Industries manufacturières et extractives.

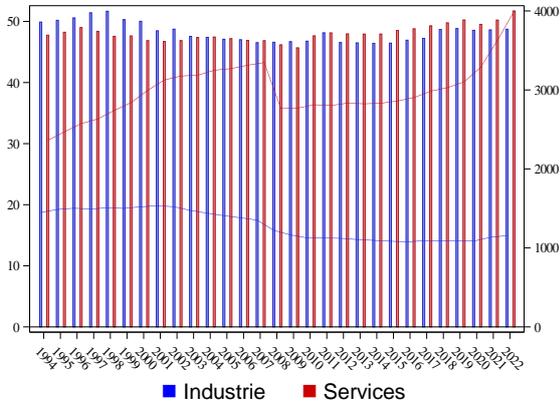
** « Autres » correspond aux secteurs Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (section D de la NAF rév.2), Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution (section E) et Construction (section F).

Lecture : entre 1994 et 2022, le poids des ETI-LME dans la valeur ajoutée des entreprises de plus de 10 salariés a progressé de 6,9 points de pourcentage.

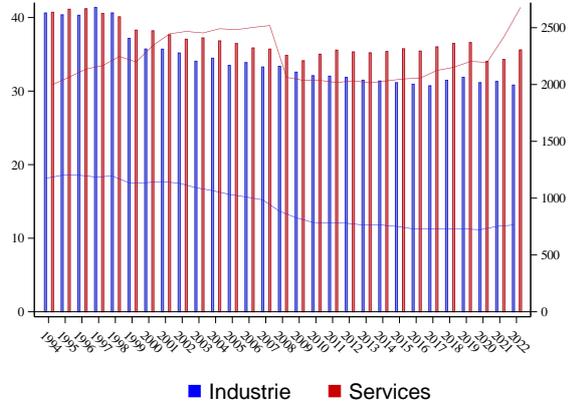
Source : France Stratégie d'après les données de l'Insee - DGFIP (Ficus-Fare) et de l'Insee (DADS)

Graphique 9 – Répartition de l’emploi salarié des entreprises selon la taille dans l’industrie et dans les services

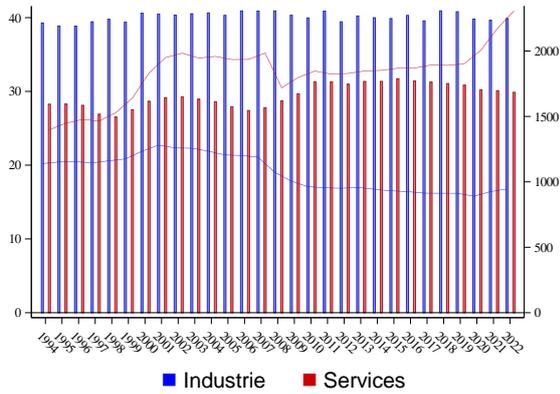
Poids (échelle de gauche, en %) et effectif salarié total (échelle de droite, en milliers) des PME-UL



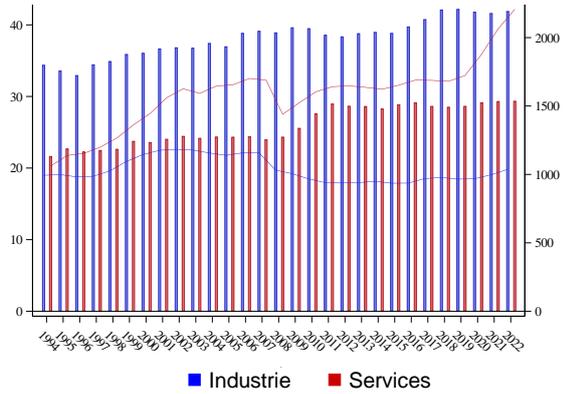
Poids (échelle de gauche, en %) et effectif salarié total (échelle de droite, en milliers) des PME-LME



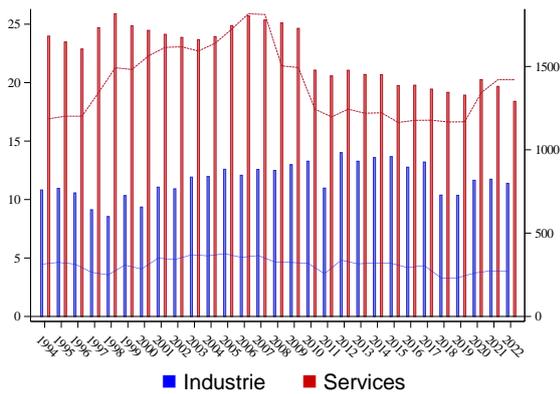
Poids (échelle de gauche, en %) et effectif salarié total (échelle de droite, en milliers) des ETI-UL



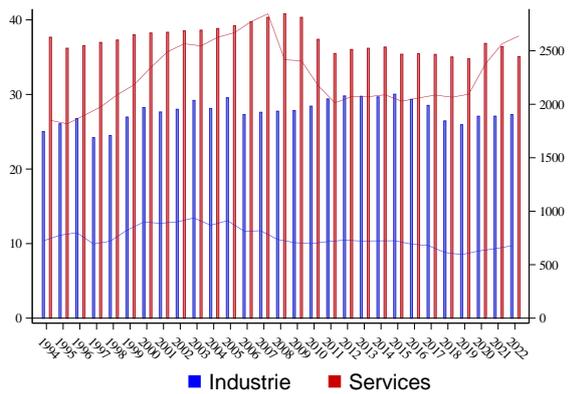
Poids (échelle de gauche, en %) et effectif salarié total (échelle de droite, en milliers) des ETI-LME



Poids (échelle de gauche, en %) et effectif salarié total (échelle de droite, en milliers) des GE-UL



Poids (échelle de gauche, en %) et effectif salarié total (échelle de droite, en milliers) des GE-LME

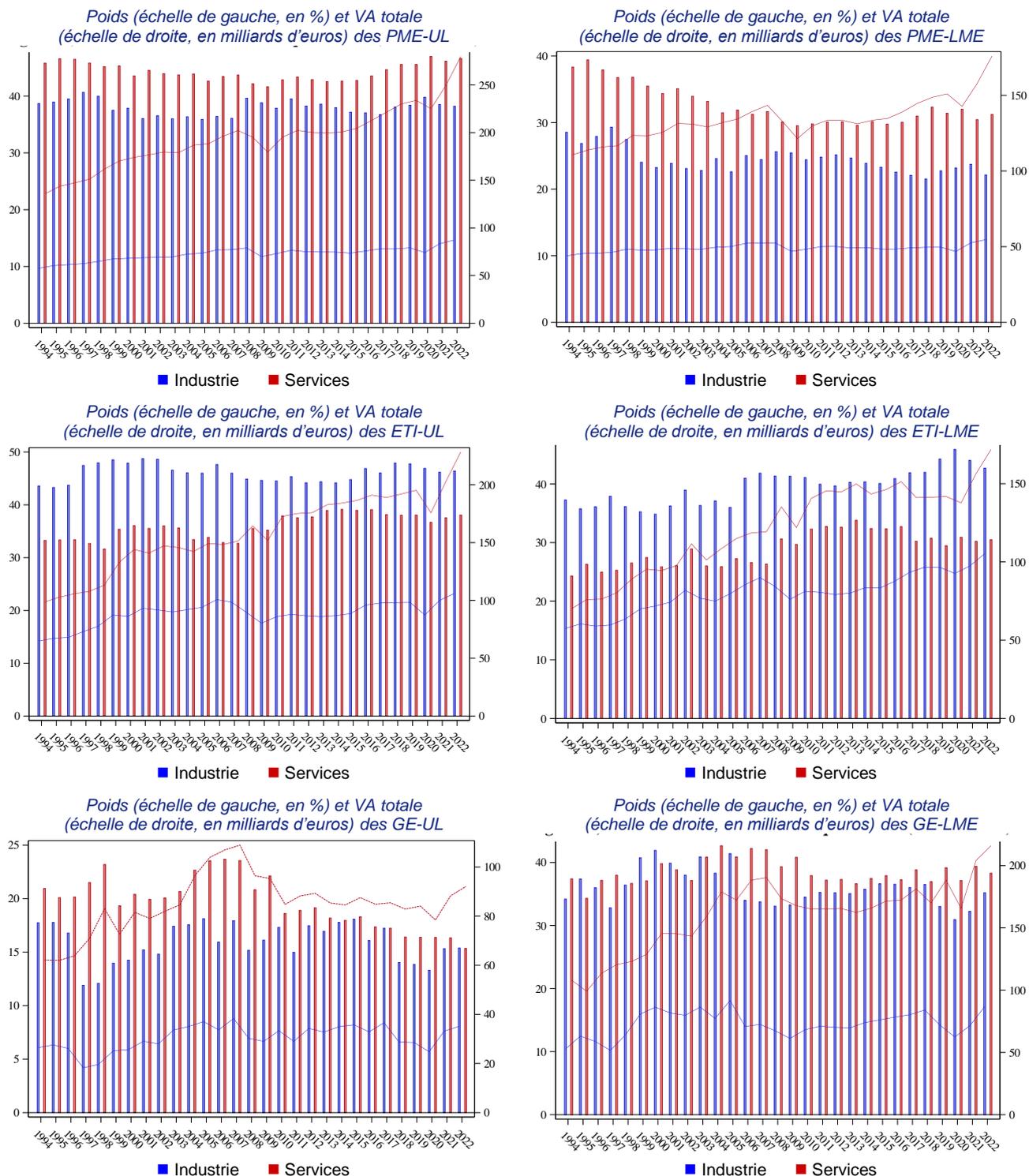


Champ : entreprises de plus de 10 salariés des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Lecture : en 2022, le poids des ETI-LME dans l’effectif salarié total des entreprises industrielles de plus de 10 salariés est de 42 %, contre 29 % pour les entreprises des services.

Source : France Stratégie d’après les données de l’Insee - DGFIP (Ficus-Fare) et de l’Insee (DADS)

Graphique 10 – Répartition de la valeur ajoutée des entreprises selon la taille dans l'industrie et dans les services



Champ : entreprises de plus de 10 salariés des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Lecture : en 2022, le poids des ETI-LME dans la valeur ajoutée totale des entreprises industrielles de plus de 10 salariés est de 43 % contre 30 % pour les entreprises des services. En 2022, la valeur ajoutée des ETI-LME est de 171,85 milliards dans les services et de 105,34 milliards dans l'industrie.

Source : France Stratégie d'après les données de l'Insee - DGFIP (Ficus-Fare) et de l'Insee (DADS)

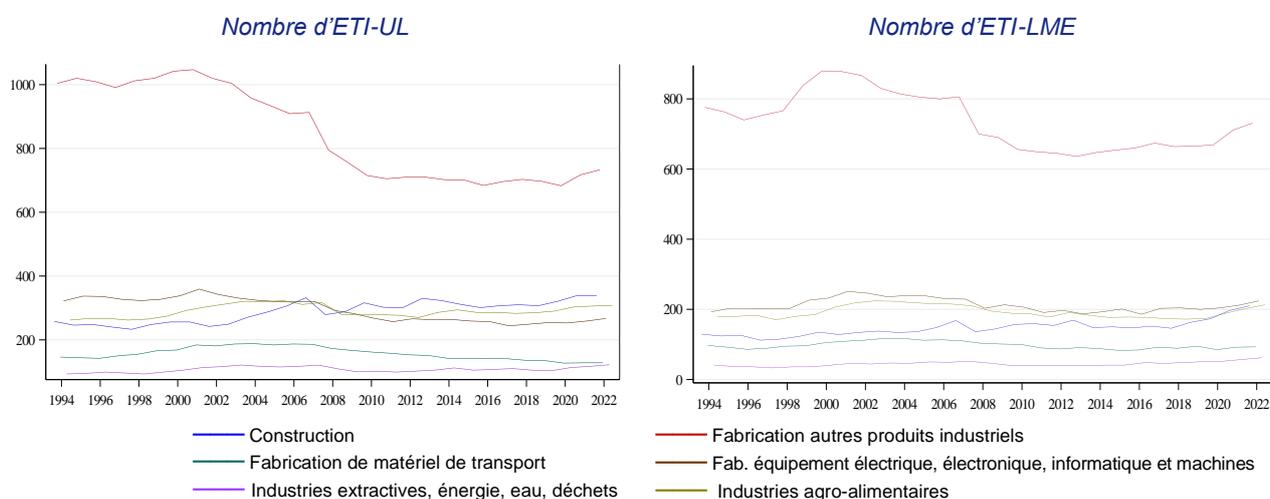
2.3. Les secteurs les plus affectés par des changements de structure de taille des entreprises

Cette section vise à identifier les éventuelles hétérogénéités notables dans les dynamiques relatives observées chez les PME et les ETI au sein des secteurs industriels et des services.

Entre 1994 et 2022, à l'échelle des sous-secteurs définis au niveau A 17 de la nomenclature des activités françaises (NAF rév.2), seuls deux sous-secteurs industriels enregistrent une évolution de plus de 10 points de pourcentage dans l'emploi total des ETI-LME : la Fabrication d'autres produits industriels¹⁴ (+12,5 pp) et la Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines (+10,8 pp) (voir Graphique 11). À noter que dans le sous-secteur des matériels de transports, la part des ETI a reculé de 10 points entre 1994 et 2016, avant de rebondir de 6,6 pp.

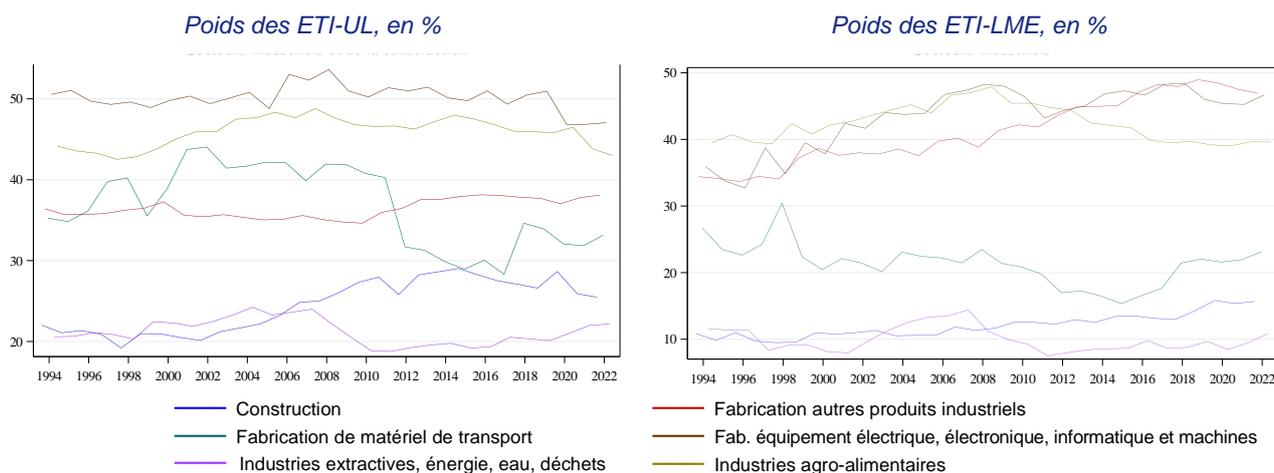
Dans le secteur des services, le poids des ETI-LME dans l'emploi a connu une progression particulièrement marquée entre 1994 et 2022 dans trois sous-secteurs : l'Information et communication (+12,2 pp) ; le Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (+10 pp) et les Services aux entreprises¹⁵ (+7,2 pp). S'agissant de ce dernier sous-secteur, il convient de souligner que le nombre d'ETI-LME est passé de 421 en 1994 à 904 en 2022, les deux tiers de cette hausse s'étant concentrés sur la période 2018 à 2022 (voir Graphique 12).

Graphique 11 – Nombre d'ETI et poids de ces ETI dans l'effectif salarié total dans l'industrie et la construction



¹⁴ Ce sous-secteur comprend notamment les industries du textile et de l'habillement ainsi que l'industrie chimique et pharmaceutique.

¹⁵ Comprenant les Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien.

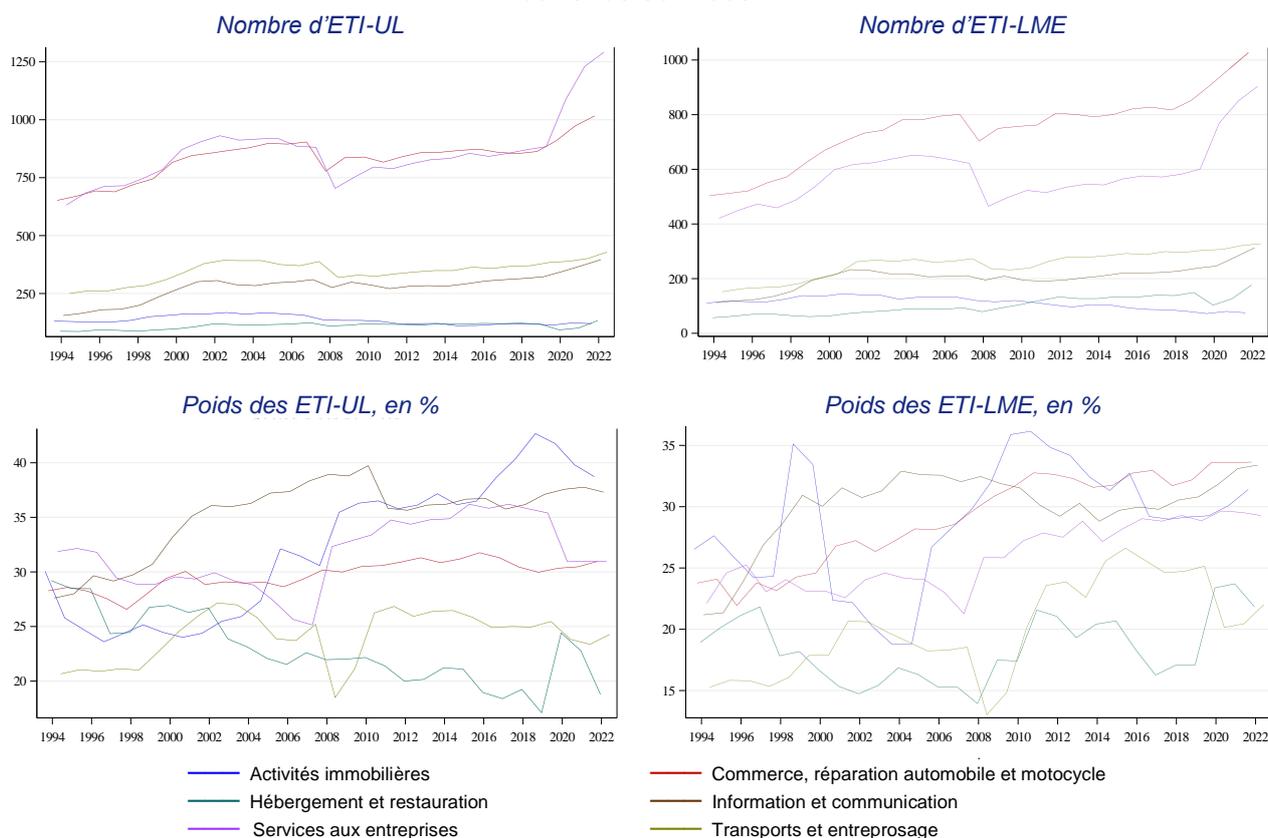


Champ : entreprises de plus de 10 salariés des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Lecture : entre 1994 et 2022, le nombre d'ETI-LME dans le secteur Fabrication d'autres produits industriels est passé de 776 à 731 unités.

Source : France Stratégie d'après les données de l'Insee - DGFIP (Ficus-Fare) et de l'Insee (DADS)

Graphique 12 – Nombre d'ETI et poids de ces ETI dans l'effectif salarié total dans les services



Champ : entreprises de plus de 10 salariés des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Lecture : entre 1994 et 2022, le nombre d'ETI-LME dans le secteur du Commerce, réparation d'automobile et de motocycles est passé de 504 à 1 027 unités.

Source : France Stratégie d'après les données de l'Insee - DGFIP (Ficus-Fare) et de l'Insee (DADS)

En conclusion, plusieurs études montrent que les ETI ont une orientation plus industrielle que les PME, ces dernières étant davantage tournées vers les services¹⁶. Cette section confirme ce constat et apporte un éclairage supplémentaire sur l'évolution différenciée de ces deux catégories d'entreprises face aux dynamiques de désindustrialisation et de servitisation de l'économie depuis 1994. Contrairement à ce que pourrait suggérer l'approche juridique, l'approche économique révèle une progression significative de la contribution des ETI-LME à l'emploi et à la valeur ajoutée entre 1994 et 2022, atteignant environ 7 points pour la valeur ajoutée et les 6 points pour l'emploi. À l'inverse, le poids des PME-LME a reculé de 5,6 points en termes de valeur ajoutée et de 6,1 points en matière d'emploi. S'agissant des GE, leur contribution à la valeur ajoutée a baissé de 1,3 point, tandis que leur part dans l'emploi a progressé légèrement (+0,3 point).

En distinguant le secteur des services de celui de l'industrie, on observe que la contribution des ETI-LME à l'emploi et à la valeur ajoutée a augmenté de manière dynamique dans les deux secteurs. La progression la plus modérée concerne la valeur ajoutée industrielle (+5,4 points), tandis que la hausse la plus marquée s'observe dans l'emploi des services (+7,7 points).

Au cours des trois dernières décennies, contrairement aux PME-LME, qui ont été fortement affectées par la désindustrialisation, les ETI-LME ont fait preuve de résilience notable. Cette capacité d'adaptation se révèle toutefois moins prononcée pour les grandes entreprises.

3. La démographie des ETI

Après avoir analysé les évolutions structurelles des ETI et PME, tant au niveau national que sectoriel, on explore ici la dynamique des transitions au sein de la catégorie ETI. Cette section examine les entrées et sorties de cette classe de taille, ainsi que les trajectoires d'évolution des ETI vers d'autres statuts, qu'il s'agisse d'un passage au statut de PME ou de GE, d'une cession, d'une défaillance ou d'une cessation d'activité.

Cette analyse repose exclusivement sur l'approche juridique en unité légale. En effet, le suivi des SIREN des têtes de groupe se révèle plus complexe que le suivi des SIREN des unités légales, en raison de plusieurs contraintes :

- l'augmentation progressive du nombre de SIREN fictifs attribués aux têtes de groupe, due aux opérations de profilage menées par l'Insee pour déterminer le périmètre des entreprises au sens de la LME ;
- la variabilité des logiques de prise de contrôle dans le temps, ainsi que l'indépendance retrouvée de certaines filiales après avoir été intégrées à un groupe, complique le suivi longitudinal des entreprises au sens de la LME ;
- les données du Bodacc relatives aux défaillances, cessations d'activité et cessions sont exclusivement disponibles au niveau des unités légales.

Ces limites justifient donc le choix d'une analyse des dynamiques de transition à l'échelle des unités légales uniquement. Le lecteur gardera donc à l'esprit ces limites lors de l'interprétation des résultats de cette section.

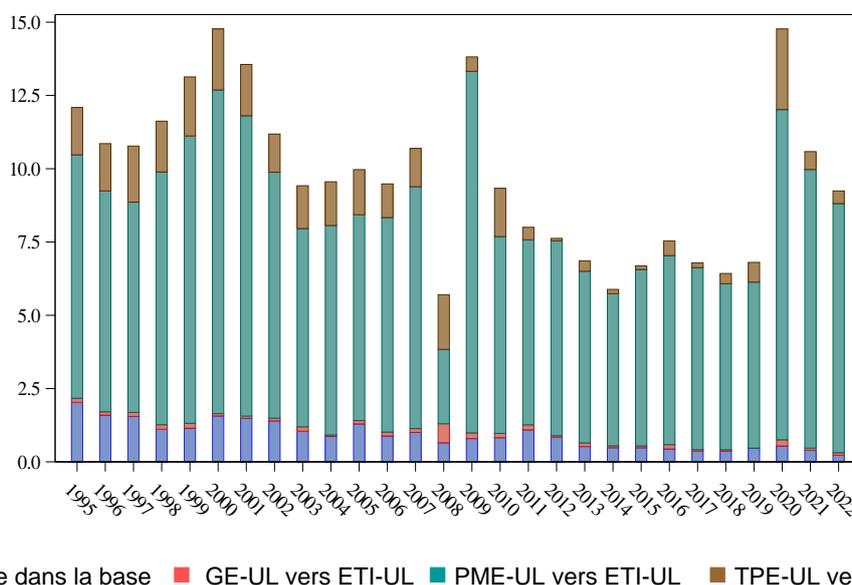
¹⁶ Insee (2021), *Les entreprises en France*, Insee références, édition 2021.

3.1. Entrées et sorties de la classe de taille ETI

Le Graphique 13 illustre l'évolution des entrées dans la catégorie des ETI, en exprimant les différents types de transitions en pourcentage du stock total d'ETI par rapport à l'année précédente. Trois sources principales d'entrée sont distinguées : 1) les nouvelles entrées dans la base (les créations *ex nihilo*) : entreprises qui apparaissent dans la catégorie des ETI sans transition depuis une autre classe (créations, fusions par exemple) ; 2) les PME devenant des ETI : PME qui franchissent le seuil des ETI, généralement par croissance interne ou externe et 3) les grandes entreprises (GE) devenant des ETI : GE qui sont reclassées en ETI, généralement à la suite d'une restructuration ou d'une réduction d'effectifs.

On constate qu'à l'exception de 2008, entre 6 % et 14 % des ETI entrent pour la première fois dans ce statut chaque année. On observe une dynamique dominée par la transition des PME vers les ETI. En effet, sur toute la période, on constate que la majorité de ces transitions provient d'entreprises classées PME l'année précédente (entre 5,2 % et 12,5 %, hors 2008 où le pourcentage était de 2,4 %) et que la transition depuis les grandes entreprises reste marginale (moins d'1 %). Enfin, 1 % à 3 %, selon les années, apparaissent dans la base sans que l'on puisse identifier leur statut de l'année précédente. Ainsi, l'évolution naturelle des PME vers le statut d'ETI est le principal facteur du taux de renouvellement des ETI.

Graphique 13 – Entrée dans la classe ETI par type d'entrée, en % de l'ensemble des ETI-UL



Champ : entreprises de plus de 10 salariés des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Lecture : près de 10 % des ETI en 2022 viennent des PME. À peine 1 % sont entrées dans ce statut en 2022.

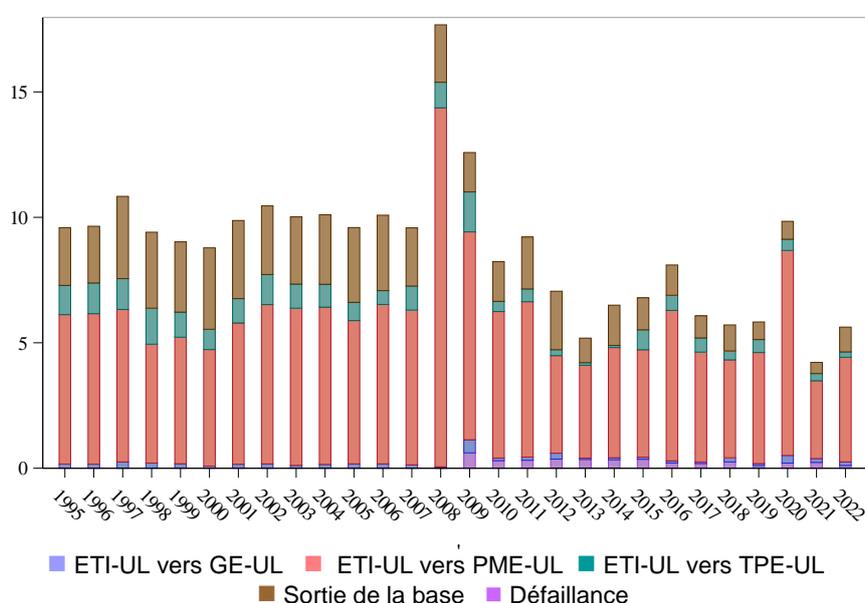
Source : France Stratégie d'après les données de l'Insee - DGFIP (Ficus-Fare) et de l'Insee (DADS)

Concernant les sorties du statut d'ETI, le Graphique 14 présente l'évolution des sorties de la catégorie des ETI en pourcentage du stock total d'ETI sur la période observée. Il distingue plusieurs types de transitions : 1) les ETI devenant TPE : entreprises qui passent sous la barre des 10 salariés ; 2) les ETI devenant PME : entreprises qui (re)passent sous le seuil

des ETI en raison d'une réduction de leur activité impactant leur effectif ; 3) la sortie de la base : entreprises qui disparaissent de la base, généralement en raison d'une fusion ou d'une restructuration ; 4) les défaillances : entreprises en difficulté qui passent par une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire ; 5) les ETI devenant GE : entreprises qui franchissent le seuil des grandes entreprises, bien que ce phénomène soit marginal.

On constate qu'à l'exception de 2008, entre 4 % et 11 % des ETI sortent chaque année de ce statut. Ces sorties sont majoritairement des transitions vers le statut de PME, représentant entre 4 % et 8 % des cas selon les années. Les autres types de sorties, plus marginales (1 % à 5 %) se répartissent comme suit : sorties de la base (1 % et 4 % des ETI selon les années) pouvant résulter de restructurations ou de fusions, sans lien systématique avec un déclin économique ; sorties par la défaillance (0,1 % à 0,6 %) (données disponibles à partir de 2008 uniquement) ; transitions vers le statut de GE (0,1 % à 0,5 %).

Graphique 14 – Sortie de la classe ETI par type de sortie, en % de l'ensemble des ETI-UL



Champ : entreprises de plus de 10 salariés des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Lecture : en 2022, près de 5 % des ETI sont devenues PME. À peine 2 % sont sorties du statut d'ETI en 2022.

Source : France Stratégie d'après les données de l'Insee - DGFIP (Ficus-Fare) et de l'Insee (DADS)

3.2. Évolution des ETI : trajectoires de transition entre statuts sur cinq et dix ans

Cette section propose une analyse rétrospective des transitions vers le statut d'ETI, ainsi qu'une analyse prospective sur les trajectoires des entreprises ayant détenu ce statut une année donnée.

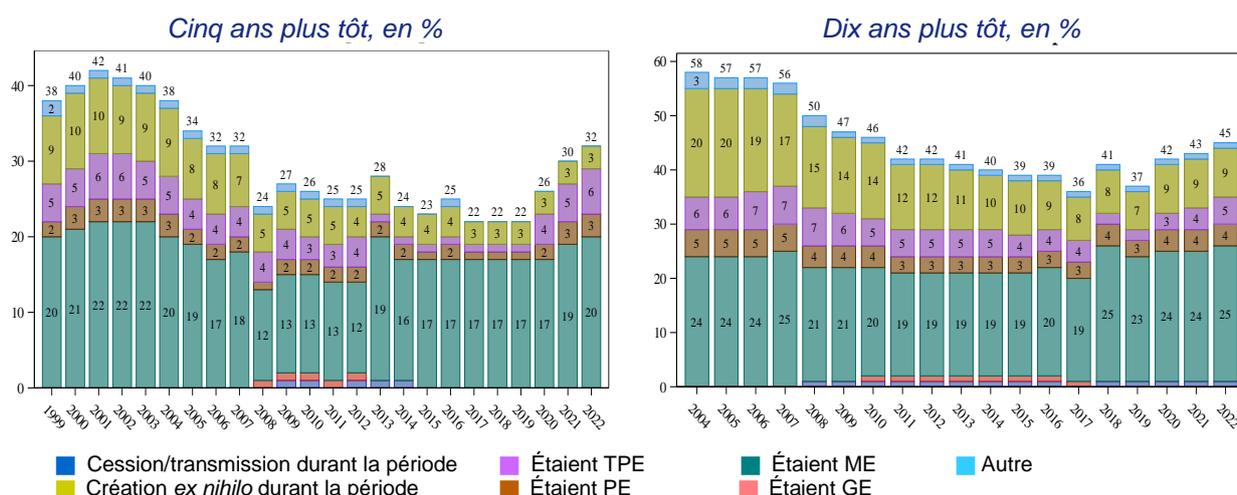
Selon le Graphique 15a, un tiers des entreprises classées comme ETI en 2022 avaient un statut différent cinq ans plus tôt. Parmi ces ETI, 6 % étaient des TPE en 2017, 23 % étaient des PME (dont 20 % d'entreprises de plus de 50 salariés et 3 % de moins de 50 salariés), et 3 % correspondent à des créations entre 2017 et 2022 (3 %).

Deux tiers des ETI de 2022 avaient déjà ce statut en 2017, et 55 % l'avaient également en 2012 dix ans plus tôt. Ainsi, 45 % des ETI de 2022 avaient un statut différent en 2012 : elles étaient ou bien des TPE (5 %), ou bien des PME (29 %, dont 25 % d'entreprises de plus de 50 salariés et 4 % de moins de 50 salariés), ou bien des entreprises créées entre 2012 et 2022 (9 %). Enfin, 1 % des ETI de 2022 appartiennent à la catégorie « Autre », regroupant les cas où le statut antérieur n'a pu être identifié.

L'analyse symétrique révèle que 80 % des entreprises classées comme ETI en 2017 ont conservé ce statut en 2022, tandis qu'un cinquième ont changé de catégorie. Ces dernières se décomposent ainsi : 11 % sont devenues des PME (9 % ayant plus de 50 salariés et 3 % moins de 50 salariés), 4 % ont cessé leur activité, 2 % sont passées au statut de TPE, 1 % ont atteint le statut GE, 1 % ont connu une défaillance et 1 % appartiennent à la catégorie « NA », regroupant les cas où le statut en 2022 n'a pas pu être identifié.

Ces résultats montrent une transition des ETI vers les PME nettement moins fréquente que l'inverse sur la même période : 11 % des ETI de 2017 sont devenues PME en 2022, soit un pourcentage deux fois inférieur à celui des ETI de 2022 ayant été PME en 2017 (23 %).

Graphique 15a – Le statut des ETI cinq et dix années plus tôt



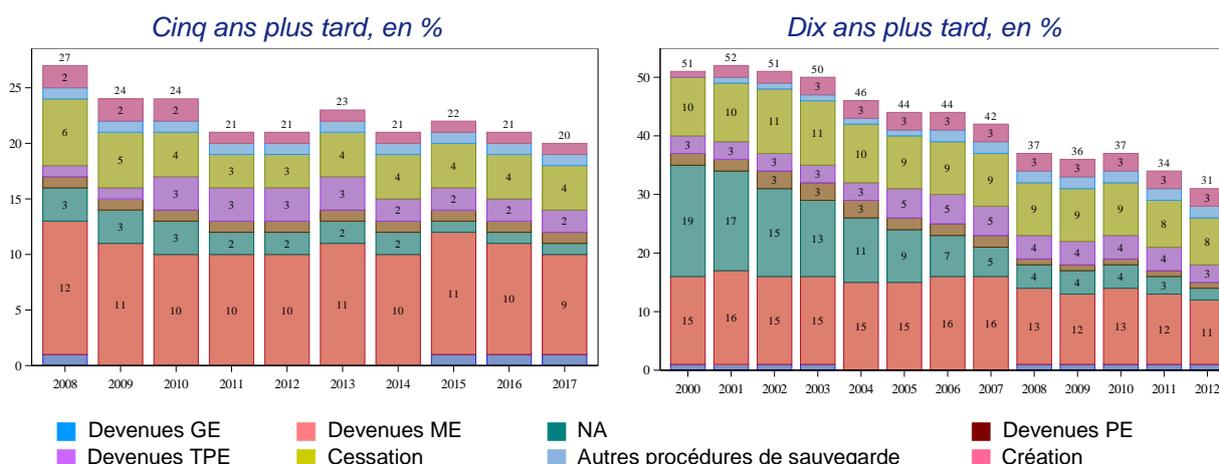
Champ : entreprises de plus de 10 salariés des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Lecture : 32 % des entreprises ayant le statut ETI en 2022 avaient ou bien une taille différente, ou bien elles n'existaient pas cinq années plus tôt. Le reste, soit 68 %, avaient déjà le statut ETI. Les ETI ayant changé de statut entre 2017 et 2022 étaient soit ME (20 %), soit PE (3 %), soit TPE (6 %), soit nouvellement créées entre 2017 et 2022 (3 %).

Note : le statut « Création ex nihilo durant la période » correspond aux entreprises apparaissant dans la base avec une date de création située au cours de la période analysée (5 ou 10 ans selon le graphique). Le statut « Cession/transmission durant la période » regroupe les cas d'acquisition ou d'absorption par le biais de la transmission universelle du patrimoine, qui aboutissent à la création d'une nouvelle entité dotée d'un nouveau Siren. En revanche, si ces opérations ne conduisent pas à la création d'une nouvelle entité, l'entreprise conserve l'un des autres statuts présentés dans ce graphique. Enfin, le statut « Autre » désigne les ETI pour lesquelles aucun statut n'a pu être identifié à partir des données disponibles.

Source : France Stratégie d'après les données de l'Insee - DGFIP (Ficus-Fare) et de l'Insee (DADS)

Graphique 15b – Le statut des ETI cinq et dix années plus tard



Champ : entreprises de plus de 10 salariés des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

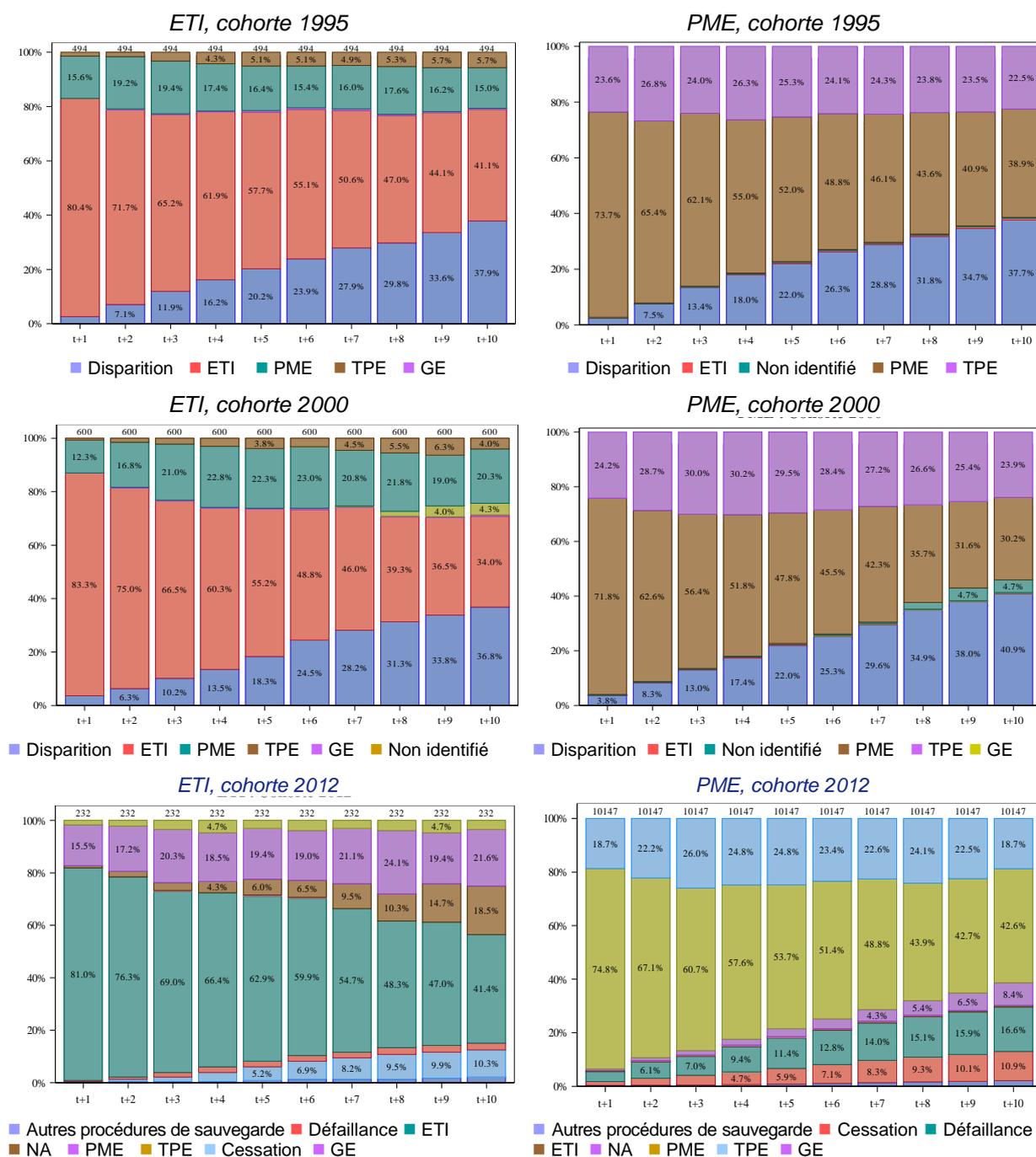
Lecture : 20 % des entreprises ayant le statut ETI en 2022 avaient ou bien une taille différente, ou bien elles n'existaient pas cinq années plus tard. Le reste, soit 80 %, continuent à avoir le statut ETI. Les ETI ayant changé de statut entre 2017 et 2022 étaient GE (1 %), ME (9 %), PE (2 %), TPE (2 %), en cessation d'activité (4 %), défailante (1 %), en procédure de sauvegarde (1 %) ou disparues sans que l'on puisse identifier leur nouveau statut (1 %).

Note : le statut « Cessation » désigne les cas de cessation d'activité sans que l'entreprise fasse l'objet d'une procédure collective. Le statut « Autres procédures de sauvegarde » désigne toute autre procédure judiciaire autre que le redressement et la liquidation judiciaire (Ouverture d'un plan de sauvegarde, d'un plan de cession, modification d'un plan, etc.). Enfin, le statut « NA » désigne les ETI pour lesquelles aucun statut n'a pu être identifié à partir des données disponibles.

Source : France Stratégie d'après les données de l'Insee - DGFIP (Ficus-Fare) et de l'Insee (DADS)

L'analyse précédente s'est concentrée sur les transitions entre différents statuts d'entreprises sur des périodes de cinq et dix ans. Une approche par cohorte, qui examine les entreprises ayant accédé au statut d'ETI ou de PME pour la première fois une année donnée, offre une perspective plus précise sur leur pérennité. Ainsi, parmi les 232 entreprises devenues ETI pour la première fois en 2012, les deux tiers conservent ce statut quatre années plus tard et plus de 41 % dix ans après. Parallèlement, 21,6 % sont devenues PME, 4 % ont évolué vers le statut de TPE, et 10,3 % ont cessé leur activité. Enfin, 18,5 % ont disparu de la base sans connaître leur nouveau statut (voir Graphique 16).

Graphique 16 – Analyse par cohorte de PME/ETI



Champ : entreprises de plus de 10 salariés des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Lecture : en 2012, 232 ETI apparaissent pour la première fois dans la base Fare ou obtiennent pour la première fois ce statut, 41,4 % ont toujours ce même statut ETI dix années plus tard, 21,6 % sont devenues PME, 4 % sont devenues TPE, 10,3 % ont cessé leur activité, 1 % ont connu une procédure de défaillance (redressement ou liquidation judiciaire), 1 % ont connu une autre procédure (sauvegarde) et 18,5 % ont disparu de la base sans que l'on puisse identifier leur nouveau statut.

Note : pour les cohortes 1995 et 2000, les données du Bodacc, disponibles seulement à partir de 2008, n'ont pas pu être utilisées pour identifier les épisodes de défaillance et de sauvegarde. Les données sur les cessations d'activité sont de meilleure qualité dans Fare (à partir de 2008) que dans Ficus (1994-2007).

Source : France Stratégie d'après les données de l'Insee - DGFIP (Ficus-Fare), de l'Insee (DADS) et de la Dila (Bodacc)

4. Robustesse des résultats après passage à la source administrative sur les liaisons financières

Cette section analyse l'impact du passage, en 2012, à une source administrative pour identifier les groupes de sociétés opérant en France et pour définir leur contour. Jusqu'en 2011, l'enquête Lifi (disponible sur le CASD à partir de 1985) reposait sur un échantillonnage fondé sur des seuils. Elle était exhaustive uniquement pour les entreprises répondant à au moins un des critères suivants :

- employer plus de 500 salariés ;
- détenir un montant de titres de participation supérieur à 1,2 million d'euros ;
- réaliser un chiffre d'affaires supérieur à 60 millions d'euros ;
- être tête de groupe en N-1 ;
- être contrôlée directement par une entreprise étrangère en N-1¹⁷.

Ce mode de sélection excluait donc une partie des entreprises, notamment les plus petites. Ainsi, les entreprises de moins de 500 salariés (désignées ici comme entreprises enquêtées) n'étaient pas systématiquement interrogées, tandis que celles de plus de 500 salariés faisaient l'objet d'un recensement exhaustif (entreprises recensées)¹⁸.

Depuis 2012, l'Insee construit les fichiers « Liaisons financières entre sociétés » à partir des données de la Banque de France et des sources administratives de la DGFIP¹⁹. Ce changement vise à alléger la charge administrative des entreprises et à mieux intégrer les petites structures organisées en groupes.

Cette évolution méthodologique pourrait avoir un impact sur les résultats en LME, car de plus en plus de petites entreprises s'organisent en groupes ou sont contrôlées par des PME, ETI ou GE. L'objectif de cette section est donc d'évaluer si cette transition a modifié les tendances observées pour les entreprises enquêtées par rapport aux entreprises recensées. L'analyse est centrée sur les ETI de plus et de moins de 500 salariés.

4.1. Des tendances similaires mais des écarts marqués en termes de nombre et d'effectifs

Le Graphique 17 représente le nombre d'ETI-UL et d'ETI-LME en distinguant à chaque fois les ETI de moins de 500 de celles de 500 salariés et plus. Comme discuté dans la section 1, l'introduction de la notion d'entreprise au sens de la LME ne modifie pas la dynamique

¹⁷ Une entreprise est considérée comme contrôlée dès lors qu'elle est reliée à une autre entreprise par un taux de contrôle réel dépassant strictement 50 %.

¹⁸ Plus précisément, depuis 1985, date de la première enquête Lifi, et jusqu'en 2011, seules les entreprises privées de plus de 500 salariés ainsi que les têtes de groupe de l'année précédente ou les entreprises détenues directement par une société étrangère font l'objet d'une enquête exhaustive sur leurs liens financiers.

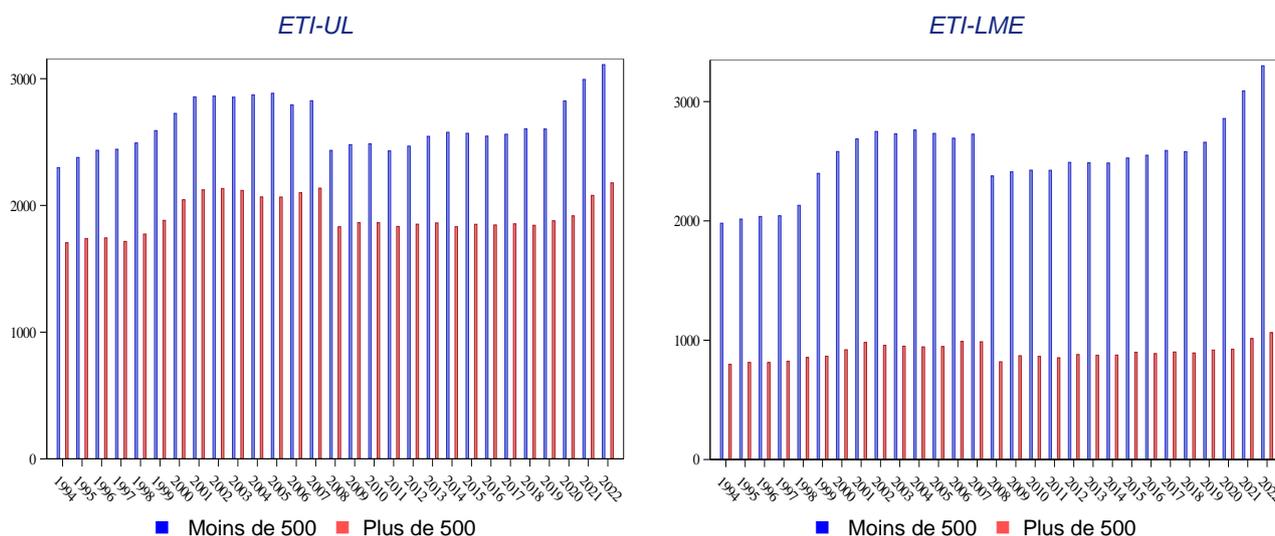
¹⁹ « Des données de l'enquête Recme (Répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État), des données commerciales Orbis et des rapports d'activité pour certains groupes qui en diffusent un » peuvent également être utilisés pour identifier les groupes de sociétés et déterminer leur contour.

globale des ETI sur la période 1994-2022, bien qu'elle entraîne une réduction d'environ 1 000 unités légales (UL) par an. Le nombre d'ETI-LME oscille entre 2 800 et 4 200 selon les années, tandis que celui des ETI-UL varie entre 4 000 et 5 400 (voir Graphique 17). Cette baisse est principalement liée à une proportion plus élevée d'ETI-UL de plus de 500 salariés (entreprises recensées) agrégées entre elles ou contrôlées par des grandes entreprises, comparée à celles des moins de 500 salariés (entreprises enquêtées). Sur l'ensemble de la période étudiée, une ETI-UL recensée sur deux est rattachée à un groupe. La reconstitution du périmètre des groupes d'entreprises entraîne une baisse mécanique du nombre d'ETI, particulièrement marquée pour les ETI recensées par rapport à celles enquêtées. Toutefois, cette révision n'affecte que marginalement la tendance d'évolution en nombre.

Concernant les ETI-LME recensées, leur nombre est passé de 800 en 1994 à 1 000 en 2022, comparé à une hausse plus modérée des ETI-UL (de 1 600 à 2 000 sur la même période). En revanche, les ETI-LME enquêtées enregistrent une progression plus notable, passant de 1 900 à 3 200 entreprises contre une évolution de 2 300 à 3 000 pour les UL de plus de 500 salariés sur la même période (voir Graphique 17 du bas).

Par ailleurs, l'intégration, à partir de 2012, d'une source administrative permettant de recenser de manière exhaustive les ETI de moins de 500 salariés n'a engendré aucune rupture notable dans l'évolution du nombre d'ETI. Cela montre que le recours à cette nouvelle source, visant à établir de manière plus exhaustive les liens financiers entre entreprises, n'a pas affecté la dynamique des ETI-LME, que celles-ci soient recensées ou enquêtées. Il en découle que la base de données Lifi couvre de manière satisfaisante le périmètre des ETI.

Graphique 17 – Évolution du nombre d'ETI de plus et de moins de 500 salariés sur la période 1994-2022 : unités légales versus LME



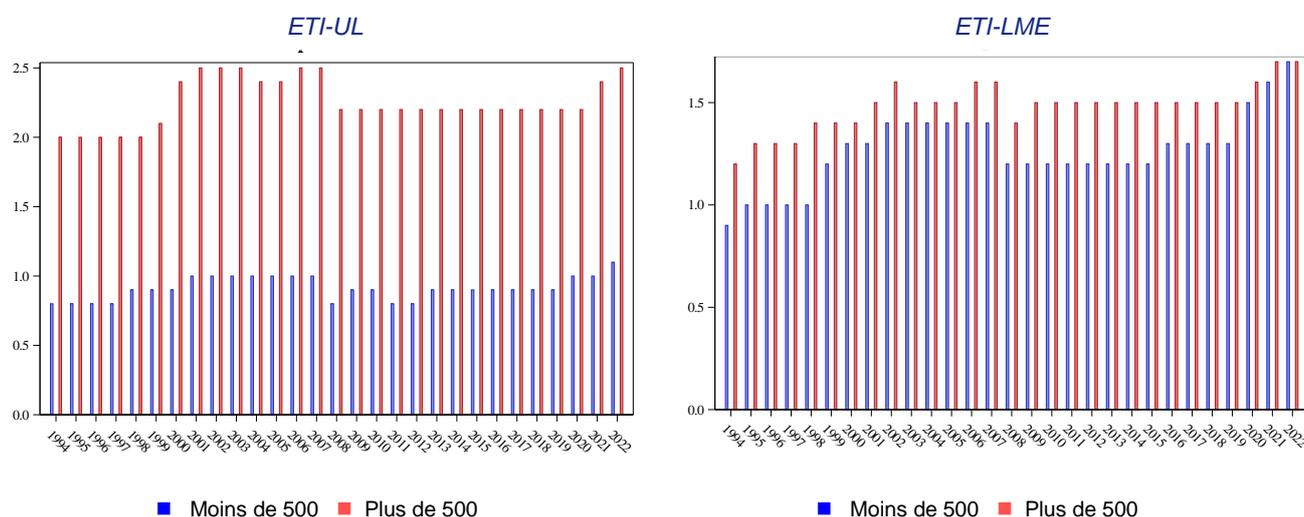
Champ : entreprises de plus de 10 salariés des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : France Stratégie d'après les données de l'Insee - DGFIP (Ficus-Fare) et de l'Insee (DADS)

Quid de l'impact sur les effectifs des ETI ? La diminution du nombre d'ETI-LME par rapport au nombre d'ETI-UL s'est traduite par une réduction des effectifs employés par les

ETI-LME. Cette contraction résulte de deux dynamiques opposées : d'une part, une augmentation des effectifs au sein des ETI enquêtées et, d'autre part, une baisse plus significative (en valeur absolue) des effectifs des ETI recensées (voir Graphique 18). En 1994, les ETI-UL emploient 2,8 millions de salariés, contre 2,1 millions pour les ETI-LME. Comme mentionné dans la section 1, ces effectifs ont progressé de façon quasi continue jusqu'en 2007, atteignant 3,5 millions pour les ETI-UL et 3 millions pour les ETI-LME. La crise de 2008 a inversé cette tendance, ramenant les effectifs à des niveaux légèrement supérieurs à ceux de 1994 (3 millions pour les ETI-UL et 2,5 millions pour les ETI-LME). La progression reste relativement modérée ensuite jusqu'en 2019 avant de dépasser à nouveau la barre des 3 millions de salariés à partir de 2020 pour les deux catégories d'ETI. Ces évolutions sont similaires entre ETI recensées et enquêtées, bien que, comme pour le nombre d'ETI, la reconstitution du périmètre des entreprises au sens de la LME ait réduit les effectifs des ETI recensées tout en augmentant ceux des ETI enquêtées.

Graphique 18 – Évolution de l'effectif des ETI de plus et de moins de 500 salariés sur la période 1994-2022 : unités légales versus LME

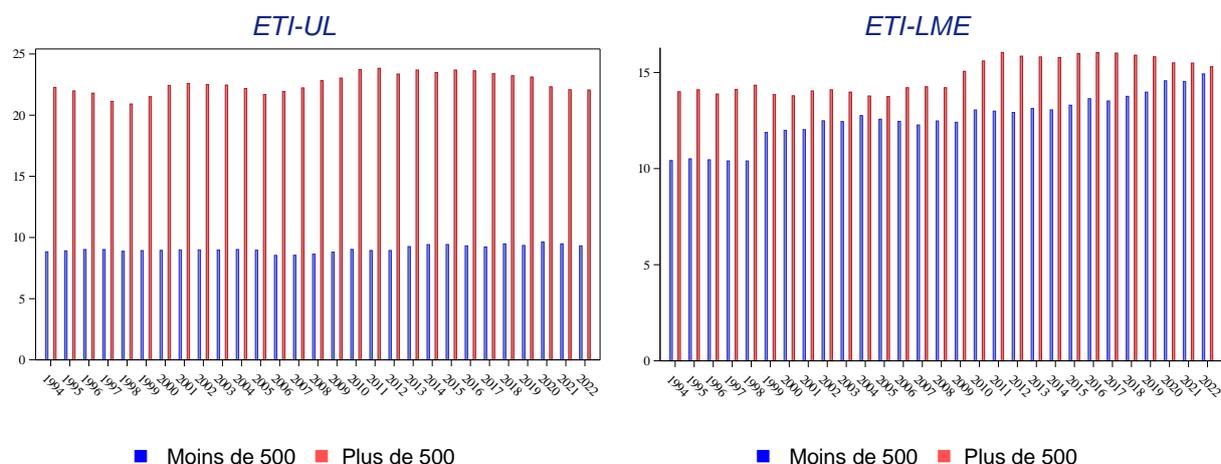


Champ : entreprises de plus de 10 salariés des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : France Stratégie d'après les données de l'Insee - DGFIP (Ficus-Fare) et de l'Insee (DADS)

Le poids des ETI-UL dans l'emploi des entreprises de plus de 10 salariés est resté relativement stable, oscillant autour de 30 % sur l'ensemble de la période étudiée (voir Graphique 19). L'adoption d'une définition économique des entreprises, prenant en compte leur appartenance à un groupe, a toutefois entraîné une diminution de ce poids, notamment en début de période (25 % en 1994). Depuis, cette part a progressivement augmenté pour retrouver son niveau initial de 30 % en 2022. Cette progression s'explique par la hausse conjointe du poids des ETI-LME recensées (passant de 14 % en 1994 à 16 % en 2022) et des ETI-LME enquêtées (de 11 % à 14 %). Par ailleurs, aucune rupture n'est observée autour de 2012, première année de recours à la source administrative, ce qui suggère que ce changement méthodologique n'a pas eu d'impact sur les évolutions observées dans les deux premières sections de cette étude.

Graphique 19 – Évolution du poids des ETI de plus et de moins de 500 salariés sur la période 1994-2022



Champ : entreprises de plus de 10 salariés des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers

Source : France Stratégie d'après les données de l'Insee - DGFiP (Ficus-Fare) et de l'Insee (DADS)

En conclusion, le passage des ETI-UL aux ETI-LME a entraîné une réduction du nombre d'ETI d'environ 1 000 entreprises par an. Cette baisse s'explique principalement par une proportion significative d'ETI-UL de plus de 500 salariés contrôlées par des groupes (près de la moitié). Toutefois, cette baisse n'a pas modifié la tendance globale du nombre d'ETI sur la période 1994-2022. Les dynamiques des ETI-LME et des ETI-UL observées sur la période restent largement portées par les ETI enquêtées. En termes d'effectif, l'évolution des ETI-LME recensées et enquêtées est similaire, bien que l'écart en faveur des premières, observé jusqu'en 2019, se soit entièrement résorbé par la suite. Enfin, en ce qui concerne leur poids dans l'emploi total, aucune rupture notable n'est constatée entre les ETI-LME enquêtées et recensées sur l'ensemble de la période.

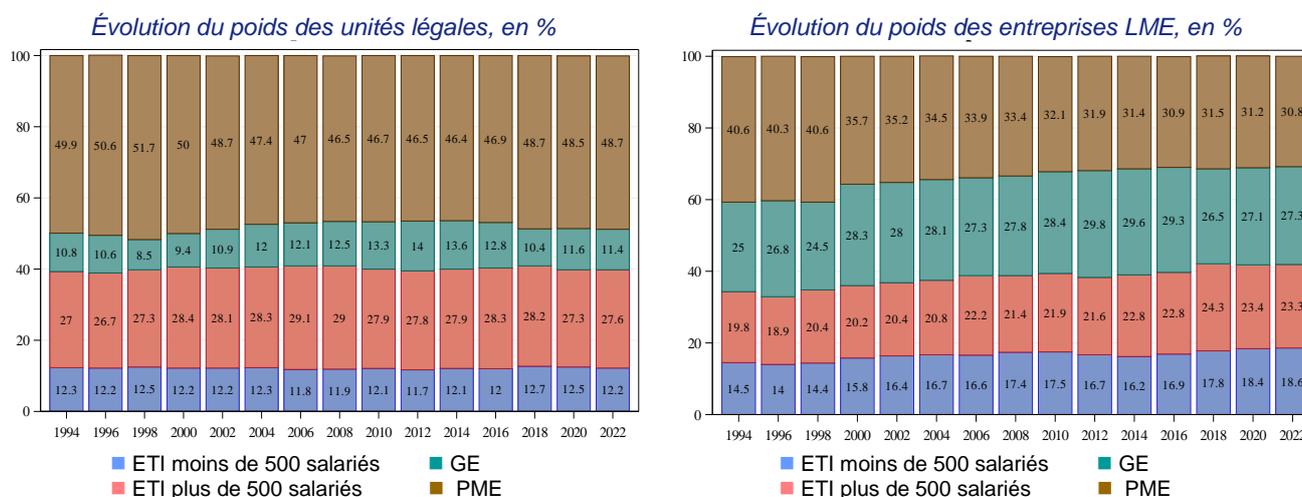
4.2. Des tendances convergentes mais des écarts contrastés dans l'industrie et les services

Le Graphique 20 retrace l'évolution du poids des différentes catégories d'entreprises (PME, ETI de moins de 500 salariés, ETI de plus de 500 salariés et GE) dans l'emploi industriel des entreprises de plus de 10 salariés, en comparant l'approche juridique (en UL) et l'approche économique (en LME).

Le passage à la vision LME dans l'industrie entraîne une diminution du poids des PME dans l'emploi industriel de 9 points de pourcentage en 1994 et de 18 points en 2022. Cette baisse s'accompagne d'un doublement du poids des GE-LME industrielles, en grande partie parce qu'une proportion significative de PME sont en réalité contrôlées par des GE.

Pour les ETI-LME, qu'elles soient enquêtées ou recensées, la baisse du poids dans l'emploi industriel est moins importante que pour les PME, ce qui suggère que les liens financiers entre PME et GE sont plus étroits que ceux entre ETI et GE. Enfin, de nouveau, aucune rupture n'est observée entre les ETI-LME enquêtées et recensées, que ce soit dans l'industrie (voir Graphique 20) ou dans les services (voir Graphique 21).

Graphique 20 – Poids des entreprises dans l'effectif salarié des entreprises industrielles : unités légales versus entreprises LME

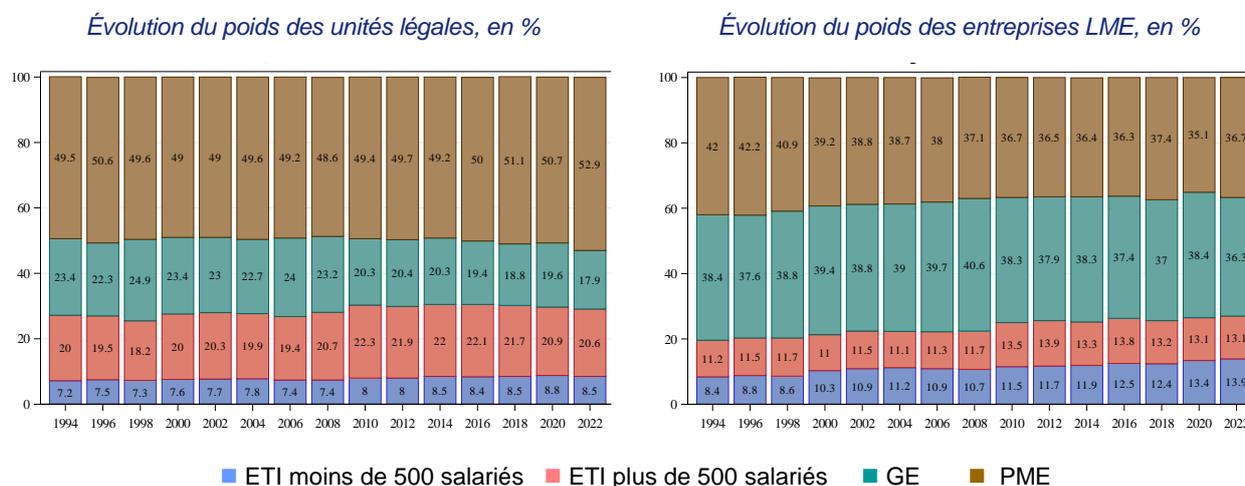


Champ : entreprises de plus de 10 salariés des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Lecture : en 2022, le poids des ETI-UL industrielles de moins de 500 salariés est de 12,2 %, contre 18,6 % pour les ETI-LME industrielles de moins de 500 salariés.

Source : France Stratégie d'après les données de l'Insee - DGFIP (Ficus-Fare) et de l'Insee (DADS)

Graphique 21 – Poids des entreprises dans l'effectif des entreprises des services : unités légales versus LME



Champ : entreprises de plus de 10 salariés des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Lecture : en 2022, le poids des ETI-UL du secteur des services de moins de 500 salariés est de 8,5 %, contre 13,9 % pour les ETI-LME du secteur des services de moins de 500 salariés.

Source : France Stratégie d'après les données de l'Insee - DGFIP (Ficus-Fare) et de l'Insee (DADS)

Conclusion

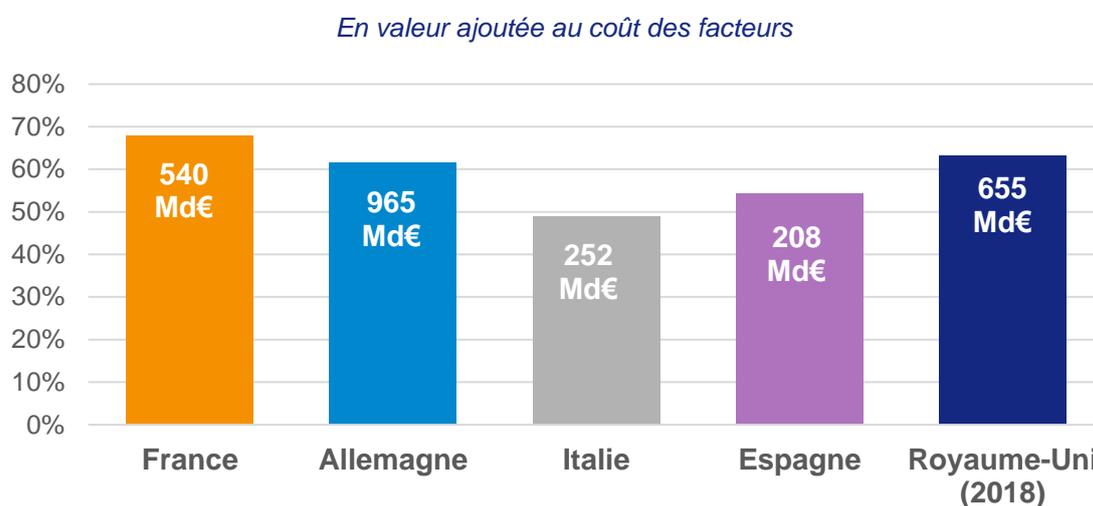
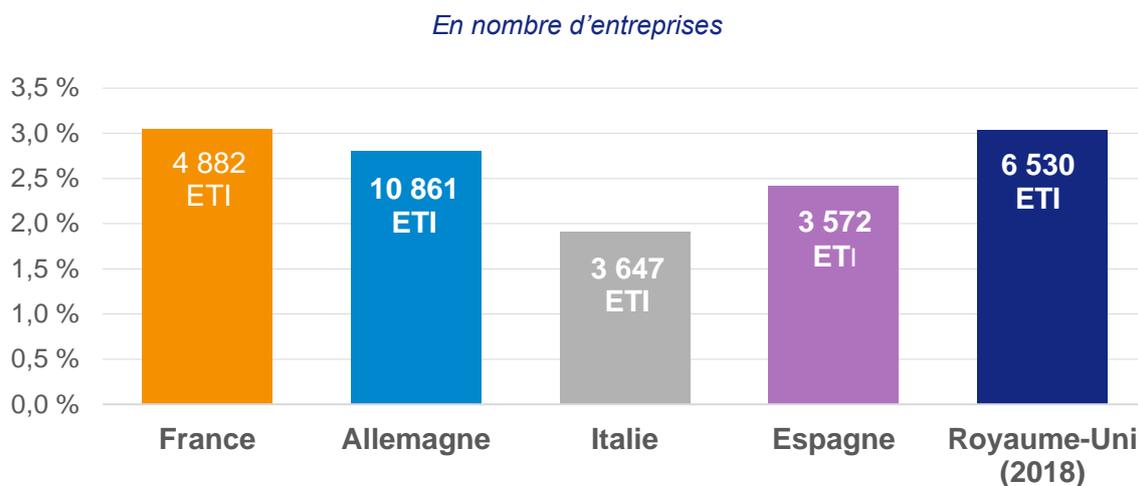
Cette étude analyse l'évolution du tissu productif français entre 1994 et 2022 en mettant en évidence les dynamiques différenciées des PME et des ETI. Elle adopte une approche fondée sur une double lecture des entreprises : d'une part, la vision juridique reposant sur les unités légales (UL) et, d'autre part, la vision économique définie par la loi de modernisation de l'économie (LME). En confrontant ces deux perspectives, l'étude souligne l'impact du choix de la définition des entreprises sur l'interprétation des transformations économiques et structurelles, mettant en évidence des écarts significatifs en termes de comptabilisation des entreprises, d'emploi et de contribution à la valeur ajoutée.

L'analyse des évolutions du tissu productif montre que, quelle que soit la définition retenue, les ETI ont connu une progression plus soutenue que les PME en termes de poids dans la valeur ajoutée entre 1994 et 2022.

Deux enseignements majeurs émergent de cette analyse. Premièrement, si la France compte relativement peu d'ETI par rapport à l'Allemagne, cet écart est en partie compensé par le poids prépondérant des grandes entreprises, qui intègrent dans leur périmètre de nombreuses PME (10 % de l'emploi des PME-UL est contrôlé par les GE-LME). Ainsi, étant donné les différences structurelles entre les économies française et allemande, la question du nombre d'ETI ne peut être considérée isolément. Deuxièmement, le vivier des PME-LME indépendantes susceptibles de croître et de devenir des ETI apparaît non négligeable, puisque seulement 17 % des PME-UL sont en 2022 contrôlées par des ETI-LME et des GE-LME. Par conséquent, près de 150 000 PME-LME sont indépendantes en France. Certes, la plupart comptent moins de 50 salariés et ont une chance limitée d'accéder à ce statut, mais avec un taux d'entrée dans la catégorie ETI systématiquement supérieur au taux de sortie, les perspectives d'augmentation du nombre d'ETI restent réelles.

Dès lors, si la question du déficit d'ETI est essentielle pour améliorer la compétitivité française, elle s'inscrit dans une réflexion plus large sur la nécessité de développer un écosystème propice à l'émergence et à la pérennisation de PME, capables d'innover, de croître durablement et de s'internationaliser sans dépendre des grands groupes. Cela suppose également de s'interroger sur la manière dont les stratégies de prise de contrôle peuvent servir la compétitivité, et sur les politiques à mettre en place pour encourager des logiques de développement et de croissance de long terme.

Graphique 22 – Poids des entreprises de plus de 250 salariés dans le total des entreprises de plus de 10 salariés en 2020



Champ : entreprises de plus de 10 salariés de l'ensemble de l'industrie et services marchands, sauf les activités financières et d'assurances.

Lecture : le poids (en nombre) des entreprises de plus de 250 salariés dans les entreprises de plus de 10 salariés est de 3 % en France. Ce poids en valeur ajoutée au coût des facteurs est de 69 % et représente 540 milliards d'euros.

Source : OCDE

RETROUVEZ
LES DERNIÈRES ACTUALITÉS
DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



www.strategie.gouv.fr



[@Strategie_gouv](https://twitter.com/Strategie_gouv)



[france-strategie](https://www.linkedin.com/company/france-strategie)



[FranceStrategie](https://www.facebook.com/FranceStrategie)



[@FranceStrategie_](https://www.instagram.com/FranceStrategie_)



[StrategieGouv](https://www.youtube.com/StrategieGouv)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FRANCE STRATÉGIE

Institution autonome placée auprès du Premier ministre, France Stratégie contribue à l'action publique par ses analyses et ses propositions. Elle anime le débat public et éclaire les choix collectifs sur les enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Elle produit également des évaluations de politiques publiques à la demande du gouvernement. Les résultats de ses travaux s'adressent aux pouvoirs publics, à la société civile et aux citoyens.